



**DES NOUVELLES FAÇONS
DE S'ENGAGER POUR
NOTRE VILLAGE**

Les Commissions extra-municipales p27

Le Budget participatif p28

ÉCOLE PUBLIQUE

L'heure de la rentrée a
sonné !
p8

**AMÉNAGEMENTS DU
VILLAGE**

Un projet cohérent pour les
futurs travaux
p24

**PLAN COMMUNAL DE
SAUVEGARDE**

Vers la création d'un outil
efficace en cas de crise grave
p31



LE MOT DU MAIRE

Durant ces derniers mois, face à la crise sanitaire et économique en cours, nous avons été témoins de nombreuses actions, individuelles ou collectives, prouvant une nouvelle fois l'esprit solidaire et généreux de notre village.

Difficile d'être exhaustive mais je tiens à remercier toutes les chevilles ouvrières qui par leur engagement ont participé à la création de cette grande chaîne d'entraide.

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL EST INSTALLÉ ET À L'OEUVRE

Une période singulière qui a également bouleversé le calendrier de notre vie locale et démocratique.

Élue en mars dernier, votre nouvelle équipe municipale a été officiellement installée le 25 mai lors d'une séance organisée au Château de Castrevieille.

Ce moment chargé d'émotions marque le début d'un nouveau mandat dans lequel les élus s'engagent avec fierté et responsabilité.

Ce magazine municipal entièrement repensé se veut être le symbole de cette nouvelle page qui s'ouvre pour Jaujac. Dans ce numéro, vous pourrez découvrir les premiers des projets qui jalonnent les 6 années à venir.

Nous avons dû renoncer à certaines manifestations festives. Mais pour contribuer à notre niveau, à la relance nécessaire de notre économie et à l'attractivité de notre village, nous avons souhaité (re)lancer très vite les activités, les chantiers (RD19, la Bastide, amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement, réfections de voirie...), et les projets à venir.

J'espère que ce nouveau bulletin d'informations municipales vous donnera également à voir les 3 grandes orientations qui seront au cœur de notre action :

- Être à l'écoute et disponibles ;
- Consulter plus régulièrement les habitants (sujet du dossier spécial de ce numéro de l'Echo du volcan) ;
- Gérer avec rigueur les finances publiques.

Vous pouvez compter sur notre engagement pour être dignes de la confiance que vous avez placée en nous.

*Prenez soin de vous et de vos proches, et continuons
à faire preuve de bienveillance et de soutien envers les autres !*

Marion HOUETZ
Maire de Jaujac

Vice-présidente de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

SOMMAIRE



- | | | | |
|-----------|-------------------------------------|-----------|---|
| 2 | LE MOT DU MAIRE | 22 | LES TRAVAUX ET LES AMÉNAGEMENTS |
| 4 | LES RETOURS EN IMAGES | 26 | LE DOSSIER SPÉCIAL : LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE |
| 8 | L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE | 30 | LA VIE QUOTIDIENNE |
| 10 | L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ | 38 | VOS ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL |
| 12 | LES FESTIVITÉS ET LA CULTURE | 40 | LES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX |
| 16 | LA VIE ASSOCIATIVE | 50 | LES INFORMATIONS PRATIQUES |
| 20 | LES TRANSITIONS | 51 | L'ÉTAT CIVIL |

RETOURS EN IMAGES



Les marchés nocturnes de l'été organisés par le Comité des fêtes

La Passation des pouvoirs entre René SOULELIAC et Marion HOUETZ



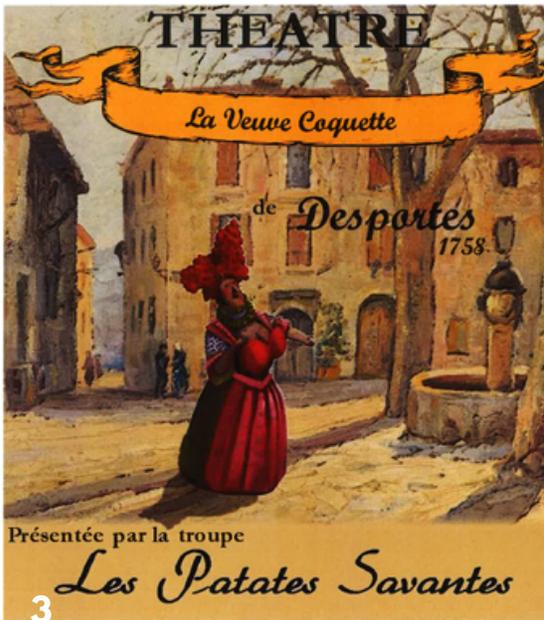
Les concerts de l'été sur la Place proposés par le Comité des Fêtes



Les après-midi jeux avec l'association Déambull



La visite de Monsieur Mathieu DARNAUD, Sénateur de l'Ardèche



Lundi 17 Août à 20h30

Dans la cour de l'école primaire
 de JAUJAC



La réunion avec les Conseillers
 Départementaux Bernadette
 ROCHE et Jérôme DALVERNY

La visite de Monsieur Fabrice BRUN,
 Député de l'Ardèche



La résidence artistique théâtrale de
 la compagnie Bolnaudak

Le passage de la
 Comète Neowise



Les travaux de rénovation des
 canalisations d'eau pluviale



La Fête foraine du 15 août 2020

La réception des travaux pour le déploiement de la fibre



RETOURS EN IMAGES

La Maison de l'Image vous présente

CINÉMA SOUS LES ÉTOILES

ASSOCIATION GRANDCRAN

DES PROJECTIONS DE CINÉMA EN PLEIN AIR DURANT LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT

FESTIVAL DE CANNES PREMIER DU MOIS

LES MISÉRABLES

UN FILM DE LAJOLY

JAUJAC cour de l'école

LUNDI 3 AOÛT

Projection à la tombée de la nuit (21h15 - 21h45)

TARIFS : plein 6€, réduit 5€ (chômeurs, étudiants), moins de 14 ans 4€, carte de 10 entrées 49€.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes | ardèche | Le Mouvement de l'Image 04 75 80 04 54 www.maisondeimage.fr



Le marché hebdomadaire de mardi et du vendredi



Les travaux de construction des gradins à la Bastide



La finalisation des bâtiments d'accueil de la Bastide



JAUJAC

 **11 OCTOBRE 2020**
Eglise Saint Bonnet **À 16 H**

 David DECOUCHANT
Pierre ASTOR

Organisé par la Mairie de Jaujac

CONCERT SAX'ORGUE

Entrée : 10 €
Gratuit pour les -12 ans






ÉDUCATION ET JEUNESSE

L'heure de la rentrée a sonné !

Perturbée par deux mois de confinement, l'année scolaire qui s'est écoulée a été inédite. Nous avons tous pu mesurer combien l'école occupe une place primordiale et centrale dans la vie des enfants et dans celles des familles.

Après une trêve estivale bien méritée, les 98 élèves de l'école publique de Jaujac ont retrouvé, le 1er septembre dernier, les bancs de l'école.

Pour faire de cette nouvelle rentrée un moment agréable pour tous :

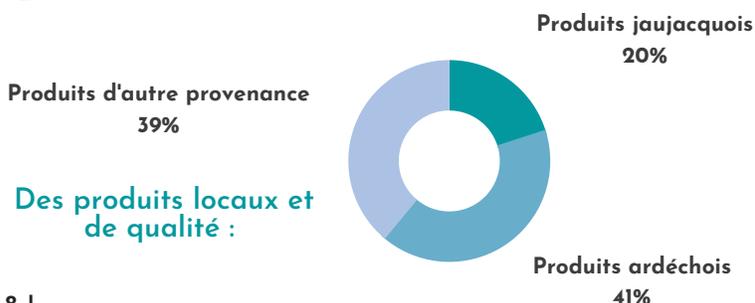
- Les services municipaux se sont mobilisés pour réaliser les travaux et aménagements dans les bâtiments scolaires.
- Des sommes ont également été investies dans de nouveaux équipements (vidéo-projecteurs...).
- Pour faciliter l'accueil des enfants et apporter plus de confort aux familles, une garderie périscolaire est toujours proposée : le matin avant la classe dès 7h30, et le soir jusqu'à 18h00.
- Le poste d'ATSEM en sus de la réglementation légale a également été reconduit, tout comme les moments périscolaires de qualité et l'aide aux voyages scolaires.
- La Mairie a aussi alloué une somme de 51 € par enfant afin de procéder à l'achat de fournitures scolaires, (moyenne nationale des autres communes : 37 €).

Ces différents postes de dépenses s'élèvent à hauteur de 131 550 € en 2020 dans le budget général de la commune, soit 963 € par enfant (sans compter le service de cantine scolaire).

CLASSES	EFFECTIFS	TOTAL	ENSEIGNANTES
TPS	4	21	DEVILLE Elodie COISNE Juliette
PS	7		
MS	10		
GS	15	15	MAUMY Valérie
CP	17	25	DEMARS Nathalie
CE1	8		
CE2	10	17	BREYSSE Laurence
CM1	7		
CM1	8		
CM2	12	20	PIGEYRE Isabelle COISNE Juliette

Les enfants scolarisés bénéficient aussi de la cantine scolaire. Les menus élaborés sont équilibrés et variés, en adéquation avec les recommandations législatives et nutritives. Une attention particulière est apportée à l'approvisionnement local en privilégiant les circuits très courts et de proximité, et l'introduction des produits biologiques. Un repas végétarien est aussi décliné une fois par semaine. La cantine scolaire représente une dépense de 103 442 €. Sur 100 € dépensés en alimentation, ce sont 20 € qui sont achetés chez les commerçants jaujacquois et 61 € chez les commerçants ardéchois. Le prix d'un repas revient à 9,20 € et est tarifé à 3,80 € aux familles.

10 000 : c'est le nombre de repas annuels préparés par la cantine municipale



Pour la Commune, ce sont au total 963 € par enfant qui sont alloués en faveur de la réussite éducative et près de 60 % du prix de revient d'un repas à la cantine qui est pris en charge.

- Le personnel communal rattaché à l'école :
- AIZAC Véronique
 - BATAILLE Pascaline
 - BEAUVAIS Christel
 - CHAREYRE Sylvie
 - CHICHE Eva
 - MALOSSANNE Rosy
 - VALETTE Marion



La réouverture de l'école pendant la crise sanitaire

Après l'annonce du Gouvernement d'une rentrée scolaire à partir du 12 mai, élus, services municipaux et équipes enseignantes ont mobilisé toute leur énergie et leur attention en vue d'offrir les meilleures conditions d'accueil aux écoliers, tout en composant avec des directives changeantes et de dernière minute.

De nombreuses réunions de travail ont permis d'organiser l'entretien de l'école et l'accueil des enfants. Pour accompagner les familles, la collectivité a maintenu les services habituels de cantine. La mise en place de ce service a nécessité une importante organisation afin de trouver les locaux adaptés permettant la mise en œuvre des mesures sanitaires prescrites. Si bien que les enfants ont mangé dans la salle des fêtes du Château de Castrevieille. Tout cela en essayant de respecter au mieux le protocole sanitaire de 54 pages fourni par l'Éducation Nationale (sens de circulation unique, entrées différenciées, nouvelle installation des classes pour permettre la distanciation...).

En cette période difficile, la sécurité sanitaire des enfants, des personnels municipaux et des enseignants a toujours été et reste bel et bien la priorité de la Commune.



La caisse des écoles est installée !

La caisse des écoles contribue au rayonnement de l'école de Jaujac. Son Conseil d'administration, qui en est l'organe délibérant, comprend :

- Le Maire,
- 3 conseillers municipaux (Henriette TELLIER, Aurélie LEYNAUD, Laurence CAUDRON) ;
- 1 Conseiller municipal au choix des communes de St Cirgues de Prades / Fabras (Brigitte VOLLE) ;
- L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant (en l'occurrence Mme la Directrice de l'école, Elodie DEVILLE) ;
- Un membre désigné par le Préfet (Annie IVANGINE) ;
- 3 membres élus par les sociétaires ou démarchés par courrier, en l'occurrence des représentants des parents d'élèves (RENAULT Laëtitia, CHANIAL Marie, DURAND Loïc).

Pour l'année scolaire 2020, la Caisse est dotée d'un budget de plus de 130 000 €. Cela permet de doter l'école en matériel, de proposer des activités variées aux enfants (musique, voyages...), de régler les factures d'énergie, d'entretenir les bâtiments...

La Municipalité remercie très chaleureusement les administrateurs de la Caisse qui ont accepté d'y siéger.



ACTION SOCIALE ET SANTÉ

L'installation du nouveau CCAS !



A nouvelle mandature, nouveau Conseil d'administration au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dont l'installation s'est faite le 23 juillet 2020.

La nouvelle équipe du CCAS est composée de 14 membres (7 conseillers municipaux et 7 membres extérieurs désignés après un appel à candidatures).

Il s'agit de :

- Jocelyne Chamodon
- Denis Djéranian
- Nicolas Duroure
- Marie Esnault
- Aurélie Leynaud
- Guy Mulo
- Magali Musso-Tarasco
- Françoise Prat
- Jean-Christophe Roudil
- Elisabeth Rouvière
- Sylviane Souléliac
- Henriette Tellier
- Gisèle Wunderle

Lors de cette première réunion, il a été également procédé à l'approbation du compte de gestion pour l'année 2019, à l'approbation du compte administratif pour l'année 2019 et au vote du budget primitif pour l'année 2020. L'excédent de clôture 2019 s'élève à 8 482 €. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont estimées à 12 642 € et les recettes à 12 642 € pour l'exercice 2020.

S'il est prévu que le CCAS continue à exercer ses nombreuses actions (aide à l'instruction des demandes d'aides sociales, domiciliation des personnes sans résidence stable, aide à l'accès à une complémentaire santé, organisation annuelle du repas des aînés, organisation de l'achat groupé de fioul domestique), le nouveau conseil d'administration souhaite également développer ses activités : financement d'animations intergénérationnelles, valorisation de l'engagement des jeunes, formations au numérique, réflexion autour de la question des transports...

Nouvelles politiques à suivre donc...

Des réponses rapides et efficaces pour faire face à la crise sanitaire !

Dès le début de la crise sanitaire, les élus et les agents municipaux se sont mobilisés pour répondre à l'urgence et assurer la continuité de l'action municipale. Ceci afin de permettre de répondre aux besoins essentiels des habitants.

Voici un tour d'horizon des actions menées pendant le confinement :

- La remise des stocks de masques et de blouses en possession de la Commune à la maison de retraite médicalisée de Rochemure ;
- Des appels téléphoniques quotidiens aux personnes jugées vulnérables et la mise en place d'une permanence téléphonique par les agents et les élus ;
- Des livraisons de courses et de médicaments par les agents et les élus ;
- La facilitation de la transmission des informations essentielles (aides aux entreprises, gestes barrières...) ;
- La création et la diffusion d'une liste de commerçants de bouche faisant de la livraison à domicile ;
- L'adaptation du marché pour répondre aux consignes sanitaires et permettre sa tenue ;
- La distribution rapide de masques, directement dans les boîtes aux lettres des habitants.

Sur ce dernier point, il semblait indispensable de fournir à chaque jaujacquois, le moyen de se protéger. C'est pourquoi la Mairie a décidé d'offrir à tous un masque de protection en tissu lavable et réutilisable. Les masques ont été fabriqués selon la norme AFNOR par Suzy, couturière du village bien connue de tous.

Les agents municipaux ont assuré la mise sous enveloppes avec un courrier d'accompagnement précisant les modalités d'utilisation, et les élus municipaux ont procédé à leur distribution dans les boîtes aux lettres.

Au total, ce sont plus de 2 000 masques qui ont été fournis. Ces dispositifs et le respect des consignes sanitaires ont immanquablement sauvé des vies, et contribué à ce que notre village ne soit que peu touché par la pandémie.



La Mairie facilite l'accès à une complémentaire santé pour tous !



Des offres variées : le choix entre plusieurs contrats groupe de complémentaires santé et plusieurs niveaux de garanties pour répondre aux attentes de chacun.



Des solutions personnalisées : prestations modulables au sein d'une même famille...



Des tarifs mutualisés : et donc plus intéressants financièrement



ACTIONM



La Commune de Jaujac et son Centre Communal d'Action Sociale ont signé une convention avec l'association ACTIOM afin de proposer aux habitants une mutuelle solidaire et accessible à tous.

Le dispositif s'adresse à tous les Jaujacquois, quelles que soient leurs conditions de ressources, leur âge ou leur situation professionnelle. Cette mutuelle est ainsi accessible aux retraités, étudiants, chômeurs, intérimaires ainsi qu'aux salariés qui ne bénéficient pas d'une mutuelle via leur employeur.

Si votre mutuelle vous paraît onéreuse ou si vous souhaitez en changer, vous pouvez prendre rendez-vous au 05 64 10 00 48.

Madame Karine AKRICH, référente ACTIOM, vous recevra alors en Mairie. Ce rendez-vous permet d'étudier individuellement chaque situation et d'orienter les personnes vers les garanties qui sont les mieux adaptées parmi les prestations proposées.

Une aide est également apportée pour les démarches administratives et pour avoir accès aux aides existantes (CMU, aide financière versée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie...).



FESTIVITÉS ET CULTURE

Une saison événementielle limitée

En l'absence de perspectives claires durant la crise sanitaire, la saison événementielle a été fortement perturbée.

Si les festivités autour de la Fête nationale ont été annulées à Jaujac et dans toutes les communes environnantes, de nombreux événements ont pu être maintenus en respectant les consignes sanitaires :

- le cinéma sous les étoiles ;
- les mercredis musicaux ;
- la résidence Baulnaudak ;
- la fête foraine du 15 août ;
- le spectacle des fous sans blanc ;
- les Castagnades ;
- La Volcane...

Tous, nécessitent une autorisation préfectorale après avis motivé du Maire.

Nous remercions tous les bénévoles et professionnels qui ont rendu le maintien de ces manifestations possible.

L'Espace d'exposition Vincentis : à disposition des artistes



La salle Vincentis se situe dans le bâtiment de la Mairie sur la Place centrale du village. Un positionnement préférentiel donc !

Ce lieu d'exposition se compose de deux salles :

- Une petite salle "vitrine" de 14m² aménageable suivant le projet ;
- Une salle voutée de 34m² qui possède beaucoup de cachet.

Pour faciliter l'exposition l'Espace dispose de panneaux blancs avec cimaises, grilles d'exposition, tables et bancs.

La salle est mise à disposition gratuitement pour les artistes, après accord de la Mairie. Une convention pour l'occupation des locaux est ensuite signée entre l'occupant et la Mairie pour déterminer les règles d'utilisation de l'Espace.

La durée des expositions est au minimum d'une semaine. Plusieurs artistes peuvent proposer un projet commun.

L'Espace est disponible toute l'année ! Avis à tous, professionnels ou amateurs...



Les Fous Sans Blanc en représentation !

Applaudissements et éclats de rire ont envahi le pré de l'Espace du Sportissage à l'occasion de la nouvelle représentation de la troupe des Fous Sans Blanc.

La pièce "Sale Destin pour les Crétins du grand Festin", contient le dernier jour vivable de notre monde, durant lequel une bande de jeunes un peu perdus, un peu désorientés et un peu poètes, se retrouvaient dans un séminaire mené par un Gourou excentrique.



© Compagnie Les fous sans blanc

Les concerts et marchés nocturnes du Comité des Fêtes

Les membres du Comité des Fêtes ont travaillé d'arrache pied en saison estivale pour organiser les marchés musicaux du mercredi.

Producteurs, productrices, artisans, musiciens et bien entendu, un public nombreux ont assisté aux 6 dates proposées.

Un grand merci aux bénévoles !



© Comité des Fêtes

Le Cinéma sous les étoiles !



Cette année encore, en partenariat avec l'association Grand écran, la Mairie a proposé aux jaujacquois et aux estivants la projection de deux films de grande qualité dans la cour de l'Ecole.

- Le premier, "Donne-moi des ailes" de Nicolas VANNIER racontait l'histoire d'un scientifique et de son fils conduisant un projet fou : sauver une espèce d'oies en danger en utilisant un ULM. Les nombreux spectateurs ont découvert à la fois des paysages époustouffants et une leçon de persévérance. Il faut dire que le réalisateur est connu pour ses films où les animaux et la protection de la nature ont une place essentielle.
- Le deuxième, « Les Misérables » a fait sensation lors du dernier Festival de Cannes et s'y est vu attribuer le Prix du jury. Un film coup de poing sur la réalité des banlieues qui n'a pas laissé le public présent indifférent.

Comme l'a écrit Jean Renoir : "L'art du cinéma consiste à s'approcher de la vérité des hommes, et non pas à raconter des histoires de plus en plus surprenantes"

Les Marchés de Jaujac

Les Mercredis

- 15 Juillet
- 22 Juillet
- 29 Juillet
- 5 Août
- 19 Août
- 26 Août

18h

Créateur · rices
Producteur · rices locaux
Artisan · e · s
Animations Musicales

Avec la participation de la Mairie et des commerçant · e · s du Village

COMITÉ DES FÊTES JAJAC

FESTIVAL

13 |

Bolnaudak en résidence !

La compagnie de théâtre Bolnaudak a choisi Jaujac pour établir sa résidence artistique du 10 au 25 août. Une résidence artistique désigne l'octroi temporaire d'un espace à des artistes afin de favoriser la création d'œuvres.

Lauréate d'un appel à résidence du Ministère de la Culture, la compagnie a souhaité développer sa réflexion dans la thématique suivante : le travail. Avec un crédo : créer, produire et diffuser des spectacles issus d'une écriture du réel. Ses membres souhaitent en effet valoriser le fait que chacun porte en lui un récit de vie, traduisible en expressions artistiques et partageable.

Tous les jours ouvrables de 16 à 19h, les membres de la compagnie ont tenu une permanence sur la Place du Champ de mars. Ils y ont développé un bureau à ciel ouvert au milieu des jaujaquois vacants à leurs occupations, des boulistes, des enfants, des terrasses de café et des forains. Tout ce beau monde était invité à venir déranger sans frapper.



Diverses questions ont été discutées : quel travail ? Un emploi ? Un métier ? Un passe-temps ? Qui sommes-nous lorsque nous (ne) travaillons (plus) ? Où travaillons-nous ? À l'heure du télétravail et de la diversification des formes de travail, quels imaginaires se développent derrière ce qui occupe une grande partie de nos journées ? Avez-vous déjà découvert la poésie administrative qui se cache dans les CV et les lettres de motivation ? Avez-vous déjà imaginé l'intitulé de votre poste idéal ?

Sous différentes formes : ateliers d'écriture, recueil de témoignages notamment à la Maison de retraite, collecte de gestes, jeux, invitations à témoigner faites aux figures-phares du village, affichages, impromptus...

La compagnie Bolnaudak porte les projets artistiques de quatre de ses membres : Delphine Bole, Camille Nauffray, Laetitia Sadak et Nicolas Bole. En 2018, elle a écrit, mis en scène et joué une pièce de théâtre intitulée Administrateurs-Créateurs, dans laquelle les trois auteurs-interprètes, administrateurs à la ville, racontent le besoin qu'ils ressentent de s'affirmer aussi en tant qu'artistes, et tentent la conquête de cette légitimité devant le public. Plus largement, il s'agit d'une pièce qui amorce une réflexion sur le marqueur identitaire social que représente le travail. Une pièce bientôt jouée à Jaujac ? Travail en cours de réflexion... !



La Volcane !

Le dimanche 11 octobre, l'Amicale Laïque a organisé la traditionnelle course pédestre de la Volcane.

Elle a connu un beau succès à croire les sourires des enfants et les encouragements de la foule !

Cette manifestation à la fois sportive et conviviale se déroule sur le site de Rochemure, dans ses espaces naturels (volcan, source du Peschier, châtaigneraie, prairie...) et aux abords du Château.



Le concert d'orgue et de saxophone à l'église

Le 11 octobre, la Commune proposait un concert d'orgue et de saxophone en l'église Saint Bonnet, sous la houlette de Monsieur Jean-Marie HUGHES.

Ce concert de David DECOUCHANT au saxophone et Pierre ASTOR à l'orgue, fut très apprécié par un public de près de 100 personnes.



Les Castagnades !



Le week-end du 10 octobre 2020, se déroulait à Jaujac, une des Castagnades d'automne fédérées par le PNR des Monts d'Ardèche. Ce fut un très gros succès au vu de la fréquentation ! De nombreux événements ont rythmé la journée, sous la houlette du Comité des Fêtes et d'autres associations jaujacoises.

La randonnée autour des châtaigneraies des Randonneurs cévenols

Pour débiter en beauté ces Castagnades, rien de tel que de débiter tôt avec les Randonneurs Cévenols. La randonnée autour des châtaigneraies fut appréciée par tous ! Il faut dire que les lieux visités étaient plus beaux les uns que les autres : Sénentilles, Fougeyrolles, le volcan... Et le guide, Michel Combe, a été très pédagogique !



La balade de l'Impromptu

Grand succès également pour les différentes scènes théâtrales de l'Impromptu ! Humour et philosophie au programme, dans des cadres enchantés : Turbine, Pont romain, Chastelas...



Le marché

Lors du marché sur la Place du Champ de Mars, producteurs et transformateurs du produit emblématique de la terre ardéchoise, associés à d'autres ambassadeurs de produits locaux et d'artisanat, ont réjoui les nombreux visiteurs.



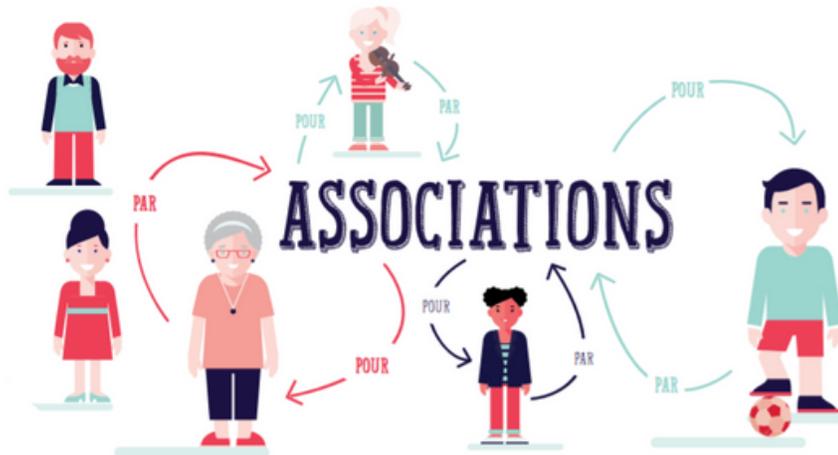
Les animations musicales et ludiques

Au niveau des animations musicales et ludiques, le programme fut également des plus complets et intéressants. Le public a eu droit à des passages piquants de la batucada "Boucantada", des scènes ouvertes, et enfin le concert Rock'n'roll avec Noisy Baits.

Déambull a proposé des animations avec des grands jeux en bois qui attirent toujours autant petits et grands. Et les guitaristes et les chanteurs de la chorale ont eu l'occasion de montrer tous leurs talents sur scène !



Manifestations Découverte
 Temps Culture
 Sports Entraide Bien
 Partage Créativité
 Solidarité
 Jeunesse Richesse Loisirs
 Bénévolat Expositions
 Echange Patrimoine



VIE ASSOCIATIVE

Impromptu Théâtre



Créé en 2003,
l'Impromptu
théâtre de Jaujac
ne cesse de
grandir.

Affilié à la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur de l'Ardèche, chaque adhérent a pu profiter de stages animés par des professionnels.

Une saison 2019/2020 un peu spéciale vu les conditions sanitaires.

En septembre toute la troupe a relevé la tête pour un défi. Créer un spectacle autour de la pièce qu'ils avaient écrite "La pièce dont on ne prononce pas le nom". Les 42 comédiens de 7 à 70 ans se sont retrouvés pour un weekend de folie, d'amusement, d'émotion. C'est avec beaucoup de bonheur qu'ils ont pu la jouer devant un public familial (Covid oblige).

Cette année, c'est reparti avec :

- Ateliers enfants et jeunes un dimanche par mois à Sportissage ;
- Ateliers adultes, le jeudi de 20h à 21h30, salle du Presbytère ;
- Balade théâtralisée pour les Castagnades d'automne ;
- Veillées contées ;
- Diverses animations ;
- Une pièce en cour, "Bon voyage Mr Bellock" de Brigitte Bardou, Comédie loufoque.

Si vous avez envie de rejoindre l'Impromptu :
 Valérie Béal au 04.75.93.24.92 06.16.55.26.39
 Aude Roussel : rosanais@sfr.fr ou 06.40.81.74.90

Amicale Laïque

L'Amicale Laïque de l'école de Jaujac :

- Organise des animations autour de l'école : le pot d'accueil de rentrée, la course pédestre « La Volcane », le Carnaval, la fête de l'école, la fête de Noël...
- Propose des manifestations pour créer de l'animation dans la commune, comme la brocante, le baby-troc, le loto...

Le bénéfice de ces manifestations aide au financement des activités et sorties scolaires et permet l'achat de matériels spécifiques.

Ainsi, pour l'année 2020-2021 ont déjà été proposés : le pot d'accueil de rentrée le 14 septembre, et la Volcane le dimanche 11 octobre.

Pour Noël, un spectacle sera offert aux enfants avec la participation de la Mairie.

En 2021, le Carnaval est déjà préparé ! (celui de l'année dernière a été annulé la veille de la fête cause Covid...).

L'AG de l'association a eu lieu le 29 septembre avec un changement de statuts : l'association est désormais fondée par des membres sous forme collégiale (plus de président, secrétaire.. mais uniquement des « membres »).

L'Amicale souhaite remercier les maîtresses, la Mairie, l'Impromptu Théâtre et le Comité Des Fêtes pour leur collaboration ou soutien sur certaines manifestations, ses donateurs et les bénévoles qui apportent de l'aide pour les manifestations.

Histoire et Patrimoine de l'ancien mandement de Jaujac

L'Association Histoire et Patrimoine de l'ancien mandement de Jaujac a été créée en janvier 2019. Elle comporte à ce jour une cinquantaine d'adhérents.

Ses objectifs de fin 2020 sont :

- L'édition du livre de Raymond Constant " l'Année du Lazare" qui relate la vie d'une famille de paysans dans la Haute vallée du Lignon aux siècles passés, du 1er janvier au 31 décembre. Une souscription sera lancée fin octobre, et le livre devrait être imprimé fin décembre.
- L'édition du 47ème bulletin semestriel de l'ESCORNIFLAIRE.
- La préparation du dossier de demande de subvention de sauvetage et de restauration du Pont de Ranc Grand.

Pour tout renseignement, s'adresser à Guy Mulot et Jean Stocchetti.



Comité des fêtes

La nouvelle équipe du Comité des fêtes de Jaujac, en place depuis septembre 2019, a repris le flambeau pour participer à l'animation festive de Jaujac.

- Le 1er événement, "Jaujac s'emball", a été une soirée dansante sur des rythmes Vénézuéliens au Château de Castrevieille le 8 février. Galvanisés par ce succès, les membres du Comité avaient prévu une riche programmation annuelle mais la pandémie en a décidé autrement. Ainsi, différents événements ont été annulés.
- L'association a toutefois pu organiser les mercredis musicaux cet été. Une vingtaine de stands étaient présents à chaque soirée. Dans cette programmation estivale, 8 groupes sont venus ambiancer la place, une criée publique, un spectacle de théâtre. Cela a pu être maintenu malgré les difficiles conditions sanitaires grâce à une équipe de bénévoles ultra-motivée qui s'est donné à 100 % pour tout organiser. Ces événements n'auraient pas pu se faire sans le soutien de la Mairie et des bars, restaurants et pizzerias de Jaujac, qui ont participé au défraiement des groupes.
- Le 10 octobre, la Castagnade de Jaujac a pu être maintenue. Une quarantaine d'exposants étaient présents, presque 200 kg de châtaignes grillées, une randonnée, des balades botaniques et théâtrales, de la grimpe dans les arbres, des jeux pour tous les âges, une batucada, une conférence sur la pierre sèche, une scène ouverte, la représentation des ateliers musicaux de Déambull, un spectacle de danse et pour finir un concert, sont venus animer cette journée placée sous le signe de Dame Châtaigne.

Les événements animés cette année par le Comité des fêtes de Jaujac ont reçu un accueil chaleureux du public jaujacquois et d'ailleurs.

Société Géologique d'Ardèche

Fondée en 1976 par un groupe de passionnés, à l'initiative de Georges Naud, la SGA a pour objectifs la valorisation du patrimoine géologique et la diffusion des connaissances au public. Association départementale, la Société est accueillie par la municipalité de Jaujac à Castrevieille.

Depuis 44 ans, la SGA organise des excursions, des stages, des visites de sites, des conférences, pour découvrir le riche patrimoine géologique de notre département. En particulier? elle a réalisé des inventaires (mines de fer du bassin de Privas et des anciennes tuileries et briqueteries) et des fouilles qui ont permis des découvertes majeures : à Lachapelle-sous-Aubenas, un squelette quasi complet d'un crocodilien marin Metriorhynchus en 1986 dans les marnes du Callovien ; à Privas une espèce d'ammonite du Lias inconnue dans la région ; et proche du Mézenc, un tronc de séquoia daté de 7 millions d'années. Enfin une étude sur le stratotype du Berriasien a été effectuée.

La SGA édite depuis 1977 un bulletin riche en articles variés. Elle possède un centre de documentation et met à la disposition du public un lien vers sa bibliographie de plus de 4 000 références via le site « resourcedardeche ».

Elle a participé en 1995 au premier inventaire des sites géologiques de l'Ardèche. Elle a contribué à l'inventaire des espaces naturels sensibles du département de l'Ardèche au titre du patrimoine naturel géologique. De ce fait de 2012 et 2014, la Société a réalisé l'inventaire d'une centaine de sites géologiques remarquables contribuant ainsi à l'obtention du label UNESCO "Géoparc" par le PNRI des Monts d'Ardèche en septembre 2014. Aujourd'hui, la société est largement représentée au sein du comité scientifique du Géoparc : elle a participé au renouvellement du label UNESCO en 2018 et contribue à de nombreuses opérations de partenariat.



Club de gymnastique volontaire "Lou Chastel"

Le club est affilié à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) qui défend les valeurs de sport-santé, de solidarité, et de lien social.

De septembre à juin, les cours encadrés par 2 animatrices diplômées, ont lieu 2 fois par semaine, le mardi et le vendredi de 9h à 10h, dans la salle de Sportissage.

La cotisation annuelle est de 100 €. Un certificat médical est obligatoire à l'inscription.

Au cours des séances les animatrices proposent des exercices variés permettant d'améliorer le cardio-respiratoire, le tonus musculaire, l'amplitude articulaire, la coordination et l'équilibre afin de rester autonome le plus longtemps possible. Chaque participant progresse selon ses capacités et son rythme et apprécie ces rencontres conviviales.

Face à la crise du Covid 19, les séances sportives se déroulent dans le respect du protocole sanitaire préconisé par la FFEPGV, la Préfecture et la Mairie.

Pour tout renseignements et inscriptions contacter :
Annie IVANGINE au 04 75 93 23 54 ou par mail ivangine.serge@wanadoo.fr



Club des aînés ruraux "Les cévenols"

Le club est affilié, au niveau national, à l'association « Générations Mouvement ».

Les réunions ont lieu les lundis et jeudis après-midi, place des « Fabricaires ».

Compte-tenu de la pandémie actuelle, la reprise des activités aura lieu, sous réserve de l'évolution de celle-ci, au début octobre. Les gestes barrières devront être appliqués dans le local.

Le club accueille tous ceux qui le souhaitent, dans un cadre convivial, pour jouer aux cartes, au scrabble, à divers jeux de société ou tout simplement discuter et faire des rencontres.

Une section chorale existe également au sein du club.

Des voyages, repas ou goûters sont organisés tout au long de l'année.

Renseignements : Guy MULOT au
04 75 93 21 02

Randonneurs Cévenols



Depuis plus de vingt ans l'association "Les Randonneurs Cévenols" propose des randonnées sportives et de découverte des chemins et paysages d'Ardèche :

- Chaque lundi à la journée avec pique-nique dans la nature : de 15 km - 500 m de dénivelé en moyenne ;
- Chaque jeudi à la demi-journée de 8 à 10 km - Dénivelé : 250 m.
- Ainsi que des activités à thèmes dans des départements limitrophes : le Vaucluse, le Gard, la Drôme...

RDV : Place de la Poste à Jaujac ou sur place. Co-voiturage assuré pour se rendre au départ de la randonnée, dans un esprit de convivialité, de découverte et de partage.

Contact : Yolande Constant 06 86 88 93 73 [jyconstant@orange.fr](mailto: jyconstant@orange.fr)

Dojo Jaujacquois

La saison 2019/2020 a été malheureusement un peu chaotique pour le Dojo Jaujacquois. La situation sanitaire a obligé à fermer toutes les activités du club à partir du confinement. Le Club n'a pas pu rouvrir en fin de saison. Ce fut très dommageable car il y avait à ce moment-là, plus de soixante jeunes inscrits.

Heureusement la saison 2020/2021 semble redémarrer sous de bons auspices. Le Club compte déjà un nombre presque équivalent de licenciés.

Il reste quelques places dans les différents cours et il est toujours possible de s'inscrire en venant à la salle Sportissage aux heures des cours.

Les séances sont réparties de la manière suivante sur 5h d'entraînement dans la semaine à la Salle Sportissage :

- Un cours Baby le mercredi après-midi de 16h00 à 17h00 ;
- Deux cours enfants les mardis et jeudis de 17h00 à 18h00 et de 18h00 à 19h00.

Les cours sont toujours assurés par Daniel GUICHARD qui poursuit son activité au sein du club. M. GUICHARD est accompagné par Gérard LOVERA, directeur technique, qui lui apporte son aide et expérience pour les cours enfants.

La participation annuelle s'élève à 120€ pour les enfants et 96 € pour le cours Baby. La collaboration se poursuit avec le club de Thueyts pour la mise en place de cours Ados/Adultes de judo.

Le bureau du Club sera renouvelé à la prochaine AG. Il est toujours composé de M. Nicolas FARGIER président, M. Eric FARGIER trésorier, et Mme Laurence BREYSSE secrétaire.



Jaujac Sportif

Après une dernière saison "raccourcie" le JAUJAC SPORTIF est à nouveau sur le terrain.

Un bon effectif en seniors avec une équipe engagée en championnat D5 et peut-être une autre (équipe 2) pour la 2ème phase. Une vingtaine d'enfants le mercredi après-midi, dont à l'heure actuelle une équipe en championnat U11 (de 8 à 11 ans).

Comme toutes les associations il faudrait plus de bénévoles pour alléger les activités des encadrants, mais le club local est toujours là pour apporter de l'activité sportive chaque semaine.



L'équipe 1 dans les années 60, que de souvenirs !

Déambull

15 ans d'existence et l'Association, malgré le contexte actuel et les routes sinueuses d'Ardèche, continue sa route pour rester dans son objectif premier qui est celui de la rencontre et de la convivialité.

En proposant des activités et animations autour du jeu et de la musique mais aussi en se diversifiant avec de la Brain Gym, des balades contées et musicales (avec l'Impromptu Théâtre), ainsi que des manifestations festives (Bal à soupe, Loto sous les étoiles, des animations thématiques, ...), Déambull souhaite amener du loisir et de la culture au plus grand nombre.

- Vous pouvez retrouver un mercredi par mois Stéphanie ou Valérie pour l'espace Ludothèque aux Cévenols de 14h30 à 17h30. Ces après-midi jeux sont financées par la Mairie et sont ouvertes à tous. Sur place jeux et jouets pour tous les âges et possibilité d'emprunt.
- Du côté musique, retrouvez Fabien pour les cours de guitare collectifs les lundis et mardis de 18h à 19h30 à la salle des Cévenols.
- Et pour ce qui est de la chorale menée par Nadège et Juliette les mardis soir le succès est tel que celle-ci est au complet !

Le 15 novembre, l'Association fera son AG à 11h à Castrevieille. A 12h37, ce sera un « Apéro musical ». Déambull souhaitant se mettre sous le régime d'une collégiale, l'Association accueillera avec grand plaisir de nouveaux bénévoles voulant apporter bonne humeur, idées, soutien et nouveaux projets.

Contact : 04 75 38 51 19
deambull@yahoo.fr www.deambull.fr



TRANSITIONS

"FileJaujac - Le Lignon vu du pont du Chastelas-1.jpg" by MOSSOT is licensed under CC BY-SA 4.0

Une commune qui produit de l'énergie !



Mobilisée autour des questions énergétiques, en 2019 la Commune de Jaujac avait fait le choix d'installer sur le toit des garages communaux des panneaux photovoltaïques.

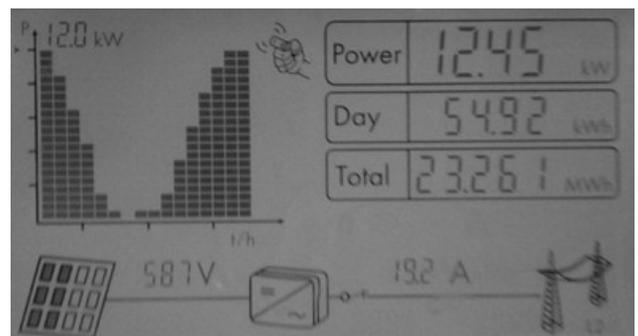
Deux ans plus tard, l'opération permet au village de dégager plus de 2 500 € de bénéfices.

Pour les connaisseurs, lors du relevé effectué :

- La puissance instantanée produite était de 12,45 kW.
- L'énergie produite cumulée depuis le couplage au réseau EDF en 2019 était de 23 261 kWh.

Quelques chiffres :

- 7 ans, c'est le temps de retour sur investissement estimé .
- 30 000 €, c'est le bénéfice attendu sur 20 ans .
- 9 000 kgCO₂/an, ce sont les émissions évitées.

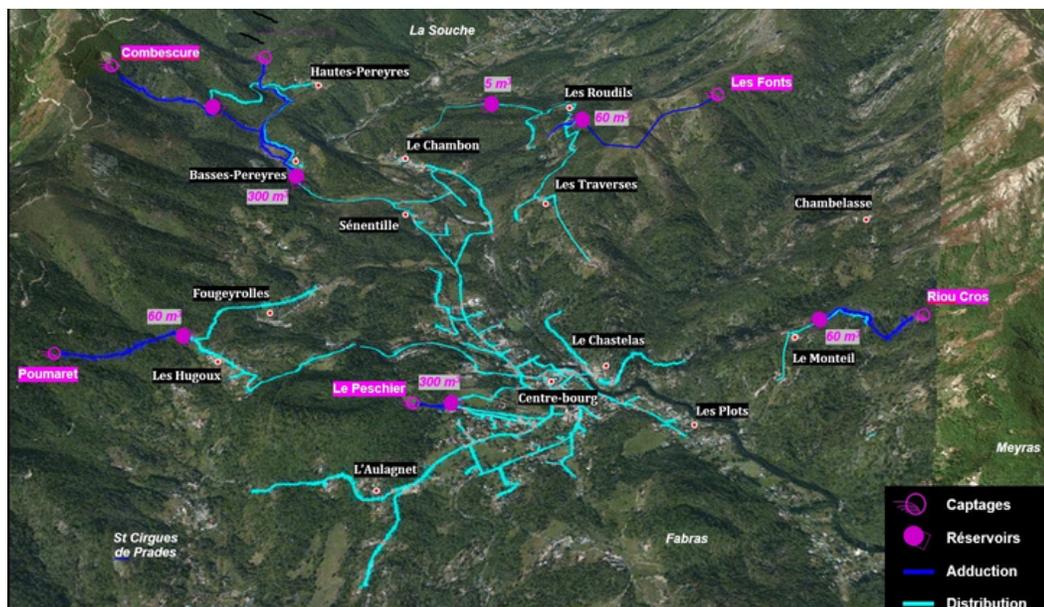


La gestion de la régie de l'eau et les problématiques d'urbanisme

A l'heure actuelle, 5 sources sont captées pour alimenter les cinq Unités de Distribution (UDI) en eau potable sur le territoire communal de Jaujac :

- La source de Combescure
- La source du Peschier
- La source de Poumaret
- La source des Fonts
- La source du Riou Cros.

Avant 2017, il existait également une prise d'eau en rivière (ruisseau de Péreyres) afin de pouvoir répondre aux fortes consommations en eau potable de la période estivale. En 2017, la Préfecture de l'Ardèche a demandé à la Commune de supprimer la prise d'eau en rivière de Péreyres en raison de l'évolution de la réglementation.



La Commune a ainsi moins d'eau potable à disposition dans les lieux desservis par la source de Combescure. De ce fait, toute demande d'urbanisme de nature à aggraver la situation a été refusée par les services instructeurs de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Ardèche. Même si pendant ce laps de temps, aucune pénurie n'a été observée. Et ce malgré une hausse conséquente du développement touristique.

Travaux sur le réseau d'eau potable du quartier des Sausses

En plus de nombreux travaux qui ont permis d'améliorer nos captages d'eau potable, et les rendements de nos canalisations, il a donc été décidé d'entreprendre des nouveaux grands travaux en cette fin d'année 2020 pour répondre à cette problématique. L'objectif est de basculer bon nombre de maisons du Quartier des Sausses qui sont desservies par la source de Combescure sur la source du Peschier. Cela aussi pour lever les restrictions d'urbanismes émises par la DDT.

Les travaux s'étendront de la rue René Cassin au Chemin des chênes. Le montant prévisionnel s'élève à 250 000 € HT.

Une baignade de qualité !

Jaujac apporte un soin particulier quant à la qualité de ses eaux de baignade.

La mise en place d'un système d'auto-surveillance des sources de pollution encore plus poussé que les années précédentes, en plus de la surveillance réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS), garantit la protection de la santé de tous les baigneurs. Concrètement, grâce à des prélèvements réguliers et rapprochés, la qualité de l'eau est plus contrôlée, et une éventuelle anomalie peut être détectée au plus tôt. Ces prélèvements sont assurés en partenariat avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche (EPTB).



Ces actions ont permis à la commune d'obtenir le classement effectué par l'ARS de la qualité des Eaux de Baignade « Bonne ». Le site de baignade de la Turbine a d'ailleurs été mis à l'honneur cette année, puisqu'il a été choisi par l'EPTB pour y organiser sa conférence de presse de rentrée.



TRAVAUX

La Bastide : l'ouverture, c'est pour bientôt !

2021, presque demain. Après 4 ans de travaux, la Bastide va pouvoir très prochainement (r)ouvrir ses portes à Jaujac.

Ce lieu cher aux habitants va à ne pas douter, avec son rajeunissement, faire à nouveau le bonheur du village mais aussi de ses visiteurs. Des enfants en classe de découverte, des colonies de vacances, des étudiants géologues ou encore architectes, des comités d'entreprises, des séminaires, des invités de réceptions... pourront apprécier l'environnement exceptionnel de la Bastide.

Jaujac, siège du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, est au cœur des centres d'intérêts naturels et historiques de notre département. Ce sera aussi une halte reposante et belle pour les groupes de randonneurs, cyclistes et sportifs de toutes disciplines.

La précédente municipalité a choisi d'axer le projet architectural autour d'une intégration réfléchie des différents bâtiments, en "adoptant" les reliefs formés par les pentes, en en utilisant largement le matériau bois (bardage, passerelles de cheminements...).



Quatre bâtiments de nuit pour 16 personnes chacun, dont un équipé plus particulièrement pour des personnes à mobilité réduite, pourront accueillir dans des chambres confortables, lumineuses, dotées chacune d'une salle d'eau et d'une ouverture en terrasse face à la forêt et à des horizons différents, suivant l'orientation d'implantation de chaque bâtiment.

Un bâtiment d'accueil, doté d'une grande salle de restauration et d'une cuisine permettra aussi aux jaujaquoises et jaujaquois de renouer avec le lieu qu'ils aimaient pour les fêtes et les réunions de familles. Les séjours à La Bastide devraient laisser pour longtemps à tous des souvenirs de beauté, de charme et de calme et donner envie de revenir très vite dans notre belle Ardèche.

L'inauguration et une visite guidée de la Bastide vous seront proposées en marge de la Cérémonie de vœux de janvier.



Réception de travaux pour la fibre optique

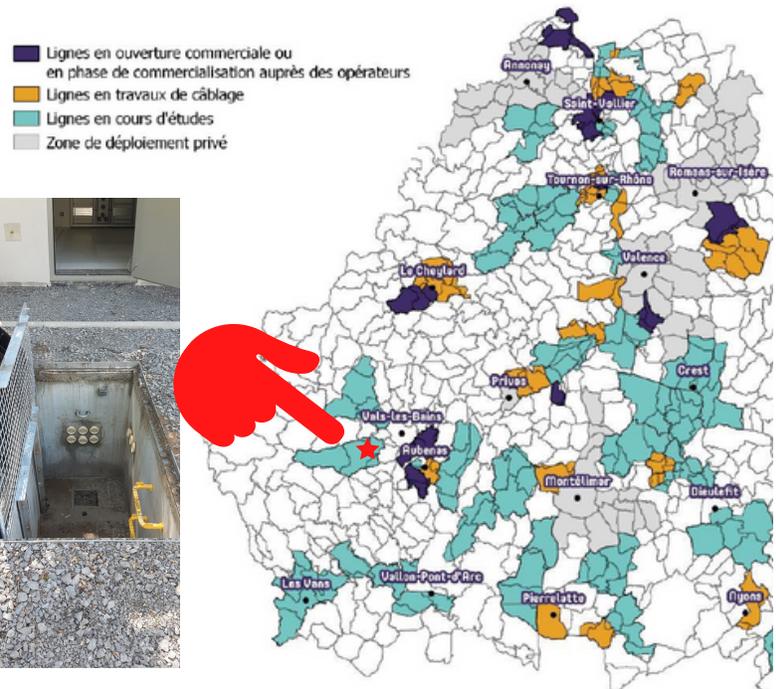
Les travaux de construction du local technique de Jaujac sont terminés. Il s'agit d'un nœud de raccordement optique (NRO), qui accueillera les équipements des futurs opérateurs. Cette construction permettra à terme de desservir en fibre optique les communes aux alentours.

Cette opération est portée par le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN). Ce projet, qui constitue le plus grand chantier d'infrastructures sur notre territoire depuis l'arrivée du téléphone, représente un investissement pour la Communauté de communes de 12 millions d'euros dont 2,5 supportés directement (soit 20% du coût total).

La fibre optique permettra d'accéder à des débits 100 à 1000 fois plus rapide qu'une connexion ADSL, capables de répondre durablement à l'évolution des usages numériques. Les débits seront surtout similaires, quelle que soit votre localisation.

Il s'agit d'un investissement important pour l'avenir de notre territoire, pour rester un territoire attractif et permettre l'accès aux nouvelles technologies indispensables pour nos habitants et nos professionnels. L'ouverture des services est prévue en 2021.

Avancement du déploiement - Septembre 2020



L'Office de tourisme plus visible

La Communauté de communes Ardèche des sources et volcans a procédé à l'achat de nouveaux panneaux pour mieux signaler l'Office de tourisme. Panneaux solidement fixés par les agents municipaux !

De juin à septembre 2020, l'Office de Jaujac a accueilli 4 106 personnes, sur 10 283 pour l'ensemble de la Communauté de communes. Les demandes ont concerné pour 33% les activités de nature (randonnées, baignades...), pour 32% le patrimoine, et pour 22% des informations pratiques.

Un travail de fond pour la valorisation paysagère et fonctionnelle du cœur du village

Pour construire un projet cohérent de futurs aménagements du village, la Commune de Jaujac a souhaité faire appel aux services du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE). Il s'agit de mieux appréhender la dimension paysagère et fonctionnelle (verdissement et "débétonnage", mobilités douces, gestion des eaux pluviales...) pour inscrire dans le long terme les projets d'aménagements.

Des grandes orientations ont ainsi été tracées, elles sont autant de lignes directrices qui viendront encadrer chaque nouvel aménagement ou requalification des espaces publics :

- L'utilisation du matériau bois dans le mobilier urbain et la matérialisation des cheminements ;
- La mise en avant des cheminements doux existants ou à construire, afin de notamment faciliter les flux jusqu'à la Place centrale du Champ de Mars ;
- Une meilleure organisation et visibilité des espaces publics ;
- Une multiplication des espaces verts en s'appuyant sur des éléments qui nécessitent peu de ressources en eau ;
- L'amélioration de la signalétique (totems d'informations, panneaux indicatifs...) ;
- La dissimulation des containers d'ordures ménagères ;
- Le développement de places de stationnement, de manière cohérente et qualitative.

Plusieurs sites ont été identifiés comme devant faire l'objet d'une réhabilitation :

- Le Sportissage ;
- Le Chastelas ;
- La Turbine et son belvédère ;
- Le quartier autour de la Maison de retraite ;
- Le parking Seroul ;
- La Place des Fabricaires ;
- Les alentours du Château de Castreveille et de l'école.

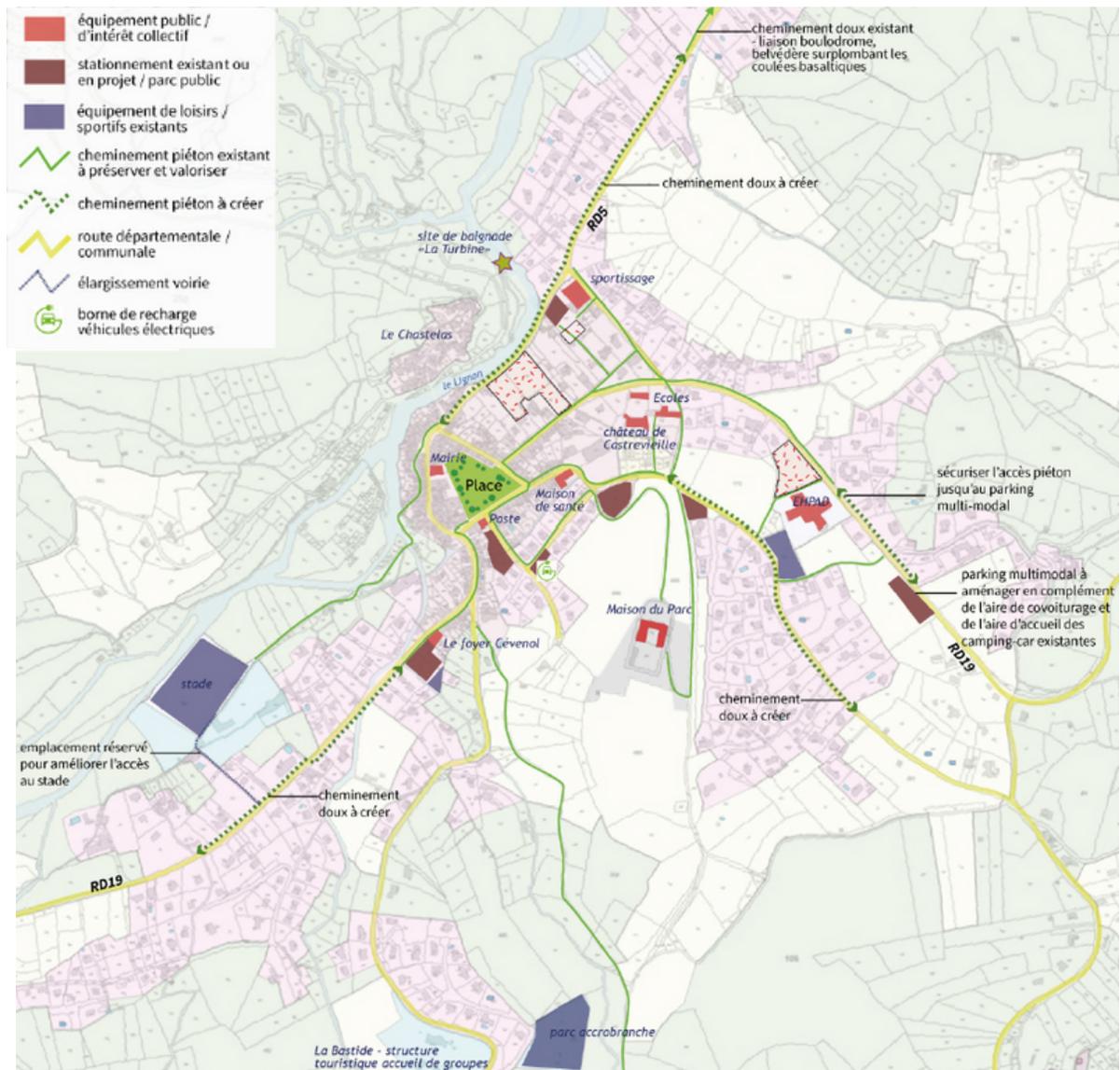
Bien entendu, tout ne pourra pas être mené de front au vu des investissements à réaliser.

Mais l'objectif est bien de se placer dans le long terme.

Cette volonté générale est menée en parallèle de la démarche Village de caractère, dont Jaujac est lauréate et compte bien le rester.

Village de caractère, tirant parti de son riche patrimoine et de ses nombreux équipements, le village de Jaujac va donc pouvoir se transformer au fil des années et offrir aux habitants, usagers, et touristes un centre-bourg plus agréable, accueillant et fonctionnel.

Zoom sur les mobilités douces à développer



Source : Communauté de communes Ardèche des sources et volcans - document de travail

Aménagements de la Route Départementale 19

La réalisation des deux réseaux d'eaux pluviales de part et d'autre de la route entre le Ruisseau du Chapelier et le Chemin de Pomaret a eu lieu au cours du 2ème trimestre 2020. Les grilles et le revêtement des accotements sont provisoires en attendant la poursuite des travaux électriques et la finalisation du projet.

Depuis le 14 septembre dernier, les travaux de remplacement des réseaux d'assainissement et d'eau pluviale sont en cours entre le croisement des RD 5 et RD 19 (Croix de Millet) et le parking des Fabricaires.

Pour rappel, ce projet important pour la Commune prévoit en plus des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement énoncés ci-dessus :

- La création de trottoirs jusqu'au Chemin de Pomaret ;
- La réfection de la chaussée ;
- L'enfouissement complet des réseaux électriques (distribution et éclairage public), téléphoniques et le passage de fourreaux destinés à la fibre optique (réseaux secs). Les travaux d'enfouissement des réseaux secs se feront en 2 parties par 2 entreprises différentes suivant un découpage sectoriel organisé par le Syndicat Départemental de l'Énergie 07.



Les études de faisabilité et le retour des conventions envoyées aux particuliers pour la 1ère partie (Transformateur de La Prade - Chemin du Chapelier) sont terminés et les travaux électriques devraient commencer début novembre 2020. Celles concernant la 2ème partie (Chemin du Chapelier - La Fabrique et Transformateur de La Prade - Parking des Fabricaires) sont en cours. A cet égard, la Mairie incite les propriétaires ayant reçu leurs conventions à les renvoyer ou bien solliciter la société ou la Mairie pour des explications si nécessaire. Le démarrage de ces travaux est conditionné par le retour de l'ensemble des conventions.

Le calendrier prévisionnel théorique des travaux est le suivant :

- Travaux d'enfouissement des réseaux électriques de novembre 2020 à mars 2021 ;
- Réalisation des trottoirs et de la voirie au 2ème trimestre 2021 ;
- L'aménagement de la RD 19 devrait être terminé fin juin 2021.

Le coût total de ces travaux est de 560 610 € pour les travaux sur le réseau pluvial, les trottoirs et la chaussée et de 578 638 € pour l'enfouissement des réseaux secs.

Réhabilitation des routes communales

L'entretien des routes communales est une des priorités de la municipalité. Il ne s'agit pas d'une mince affaire puisque la commune compte 48 km de voirie communale. Cet entretien représente donc une part importante du budget d'investissement de la commune. Certains travaux sont réalisés en régie par le personnel communal (fauchage des bas-côtés, curage des fossés, reprise de murs de soutènement, déneigement éventuel...) et d'autres sont régulièrement effectués chaque année par des entreprises locales. C'est notamment le cas pour les interventions sur le revêtement de la chaussée.

En plus du budget consacré aux travaux d'entretien courant de la voirie communale, la Mairie choisit d'investir une enveloppe budgétaire annuelle conséquente affectée spécialement au goudronnage. Plusieurs travaux de goudronnage ont été ou vont être réalisés prochainement :

- Un aménagement restreint au Quartier des Sausses, en attendant des travaux de voirie beaucoup plus importants dans les mois à venir ;
- La réhabilitation du Chemin du Vert à la suite des travaux sur la RD19 ;
- La réhabilitation du Chemin du Serre Haut (Fougeyrolles) ;
- La réhabilitation du Chemin du stade / Lignon à la suite des travaux sur la RD19.

L'ensemble de la voirie communale a fait l'objet d'un état des lieux général afin de réfléchir à un programme d'investissement qui se déclinera sur 6 ans.

2 Nouvelles façons de s'engager !

DOSSIER SPÉCIAL : LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, C'EST PARTI !

Cela avait été annoncé pendant la période de campagne électorale, la nouvelle équipe municipale souhaitait favoriser l'engagement citoyen et donner la parole à tous ceux qui veulent la prendre.

Aujourd'hui, ce sont 2 nouveaux dispositifs qui sont lancés : les Commissions extra-municipales et le Budget participatif. En attendant le lancement du Conseil municipal des jeunes l'année prochaine !

Ce dossier spécial de l'écho du volcan est l'occasion de vous en dire plus...

1 LE LANCEMENT DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Cet été, un appel à candidature à destination de tous les Jaujacquois a été lancé. L'objectif : recruter des volontaires pour investir les nouvelles instances que sont les Commissions extra-municipales.

Cet appel a été un réel succès puisque ce sont 31 candidatures qui ont été reçues.

Depuis seule la Commission Démocratie participative a pu se réunir, les autres Commissions ayant un nombre de membres trop important au vu de la situation sanitaire.

La 1ère Commission a bien travaillé, puisqu'elle a réussi à écrire le règlement du Budget participatif de la Commune (voir plus loin).

Les commissions extra-municipales associent les jaujacquois à la vie de la commune, font appel aux compétences de tous, et plus globalement, font vivre la démocratie locale en donnant la parole aux citoyens volontaires.

Dans un 1er temps, il a été proposé aux habitants de participer aux commissions extra-municipales suivantes :

- **Démocratie participative** - Pour suivre le Conseil municipal des jeunes (création du règlement...) et le budget participatif (règlement, instruction des projets...).
- **Action sociale** - Pour suivre la mise œuvre des solidarités, l'aide aux démarches administratives, l'encouragement à l'engagement des jeunes, les échanges entre les générations...
- **Festivités, culture, vie associative et patrimoine** - Pour établir des relations suivies avec les associations, penser un programme culturel varié, animer les commémorations, et impulser la mise en œuvre de festivités.

Dans les mois à venir, selon les volontés exprimées, de nouvelles commissions pourraient voir le jour.

Voici les membres qui ont été désignés dans chaque commission extra-municipale :

- **Démocratie participative :**

Marion HOUETZ, Aurélie LEYNAUD, Marie ESNAULT, Nicolas DUROURE ; Maryvonne DALLEGRE, Pascaline ROUX, Gilbert BEAL, Jérémy GIL, Marc LIABEU, Jacques FIEY.

- **Action sociale :**

Marion HOUETZ, Henriette TELLIER, Joceline CHAMODON, Aurélie LEYNAUD, Christine MOURARET, Denis DJERANIAN, Philippe LAGET, Luc TAVERNIER, Marjorie CULTRELA, Martine HOULFORT, Christiane VIANNEZ, Mireille MOURARET, Marianne PALLEAU, Linda SAIBI, Catherine BOYER, Marie-Christine DENAIS, Sophie DEMONTEIL.

- **Festivités, culture, vie associative et patrimoine :**

Marion HOUETZ, Patricia BERTHON, Michaël BARKATS, Patrick ROUVIERE, Michel COMBE, Luc TAVERNIER, Daniel VAN CUSTEM, Bernadette TRONCONI, Valérie BEAL, Dominique FRAYSSE, Emmanuelle SABY, Sabrina REQUEDAZ, Elisabeth ROUX Elisabeth, Linda SAIBI, Pascaline ROUX, Charline BOYER, Anne MAITEREAU, Marion MOINEAU.

Nous les remercions de leur engagement !

Lancement
des commissions
extra-municipales

Vous
avez
la
parole !



2

LE BUDGET PARTICIPATIF

En 2020, la commune de Jaujac lance son premier Budget participatif !

L'objectif : impliquer encore davantage les jaujacquois dans la vie du village en leur permettant de proposer des projet et/ou de voter pour leurs projets préférés.

Une enveloppe financière de 20 000 € dédiée à la réalisation des projets est affectée au budget d'investissement de la Commune.

Le règlement du Budget participatif a été rédigé par les membres de la Commission extra-municipale Démocratie participative.

La Commission examinera aussi la conformité des projets avec le règlement. Elle arrêtera la liste des projets soumise au vote.

Toutes les thématiques sont acceptées, mais les projets doivent respecter les principes suivants :

- Etre un projet d'intérêt général (environnemental, économique, social, citoyen...), et à visée collective ;
- Se situer sur le territoire communal ;
- Appartenir aux compétences de la Mairie ;
- Ne pas engendrer trop de frais de fonctionnement (recrutement de personnel, dépenses énergétiques, frais d'entretien...) ;
- Demeurer suffisamment précis pour pouvoir être estimés juridiquement, techniquement et financièrement.

Chaque projet devra être exposé dans un formulaire (voir ci-contre), disponible dans ce journal, en Mairie en version papier, remplissable sur le site internet, ou sur demande email ou courrier.

C'est très simple, et réalisable en 5 minutes chrono !

Vous pouvez consulter le règlement du Budget participatif sur le site www.jaujac.fr



République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

FORMULAIRE DE DEPOT DE CANDIDATURE D'UN PROJET BUDGET PARTICIPATIF

Vos informations de contact

- Nom et prénom* :
- Adresse postale* :
- Adresse email* :
- Téléphone* :
- Age* :
- Si vous êtes une personne morale, précisez votre implication sur le territoire :

Votre projet

- Nom du projet* :
- Thématique du projet* :
- Descriptif du projet* :

- Lieu d'implantation imaginé :
- Coût estimatif du projet :

** Je certifie sur l'honneur de l'exactitude des informations communiquées ci-dessus et avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement du Budget participatif de Jaujac et de les accepter pleinement **

Fait à :

Le :

** Données à renseigner de manière obligatoire*

** N'hésitez pas à fournir des pièces complémentaires (photographies, schémas...)*



Faites
Jaujac
à votre
idée!

Lancement
du Budget
participatif

Le Budget participatif de Jaujac

Qui peut proposer un projet ? De novembre au 15 février

- Tous les habitants de Jaujac (résidents permanents ou secondaires) et quelque soit leur âge (petits ou grands !)
Aussi les commerçants/artisans dont l'activité principale est à Jaujac
- Le nombre de projets proposé par personne n'est pas pas limité

Un budget
de 20 000 € !
Vous proposez
Vous votez

Comment déposer un projet ?



1) Je consulte le règlement pour connaître les règles d'éligibilité sur www.jaujac.fr



- 2) Je décris mon projet en remplissant le formulaire dédié qui se trouve :
- dans le journal municipal
 - en Mairie
 - sur demande courrier ou email
 - remplissable directement sur le site internet de la Mairie
 - éventuellement chez les commerçants jaujacquois volontaires

Au besoin, je demande un accompagnement en Mairie



3) Je transmets le formulaire à l'adresse : mairie@jaujac.fr ou dans la boîte aux lettres de la Mairie

Les projets sont ensuite examinés par la Commission extra-municipale Démocratie participative, selon le règlement

Comment voter pour son projet préféré ? Le dimanche 30 mai



Je consulte les projets éligibles sur : www.jaujac.fr ou sur le prochain Journal municipal



Si j'ai plus de 16 ans, le dimanche 30 mai 2021, je vote à la Mairie, de 8h à 18h :

- Avec ma carte d'identité
- Et si je ne suis pas sur la liste électorale, je fournis en plus un justificatif de domicile
- Pour les commerçants/artisans non domiciliés à Jaujac, je fournis un justificatif de fiscalité locale

Et après ? A partir de fin mai



Un dépouillement public a lieu à la suite du vote
Les résultats sont également proclamés lors du Conseil municipal suivant le vote



Le ou les projets les plus populaires - dans la limite de l'enveloppe de 20 000 € - sont mis en œuvre le plus rapidement possible par le Conseil municipal !



VIE QUOTIDIENNE

Téléphonie : Orange doit prendre des mesures



Suite aux nombreux problèmes rencontrés sur la commune, la Mairie a effectué une enquête auprès des habitants sur la téléphonie. Il en ressort que les dysfonctionnements sont plus que fréquents.

Soucieuse que les technologies de l'information et de la communication soient accessibles sur l'ensemble du territoire de la commune, la Municipalité a donc interpellé Orange sur la faiblesse de son réseau, les poteaux à terre, ou encore les câbles détendus.

Il faut savoir que le service universel des communications électroniques garantit d'avoir accès à un service téléphonique de qualité, à un tarif abordable.

C'est pourquoi lors d'une rencontre avec son référent départemental, le Conseil municipal a exigé qu'Orange :

- restaure urgemment le réseau déclinant ;
- garantisse un accès fiable et permanent à internet et au téléphone ;
- effectue une remise en service rapide lors des pannes.

Il est inacceptable au XXI^e siècle de voir des familles, des personnes âgées, des entreprises... dans l'impossibilité de téléphoner.

Abonnement eau potable



Lors d'un déménagement, l'ouverture du compteur d'eau est l'une des étapes à ne pas oublier !

Pour ce faire, vous devez prendre contact avec le service des eaux de la Commune pour demander l'ouverture de votre abonnement.

Vous devez ensuite compléter le formulaire d'inscription disponible en Mairie avec les informations suivantes :

- Nom / Prénom / Date de naissance ;
- Adresse ;
- Date d'emménagement ;
- Numéro du compteur ;
- Le relevé du compteur d'eau ;
- Si possible, le nom de l'ancien occupant du logement.

Concernant la facturation, elle se fait en deux temps :

- La consommation : la facture vous sera adressée courant le mois de janvier pour la consommation de l'année précédente ;
- L'abonnement de l'année en cours : sera à payer durant le deuxième trimestre.

Un Plan communal de sauvegarde ? Soyez volontaires ?

Il y a quelques mois, nous étions loin d'imaginer qu'un virus microscopique pourrait paralyser le monde entier. Une leçon d'humilité qui nous entraîne à essayer de mieux penser l'action de la Commune en cas de crise grave.

En 2016, la Mairie avait établi et transmis aux jaujacquois un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM). Aujourd'hui, nous voulons aller plus loin dans l'anticipation en élaborant un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), même si ce dernier n'a pas de caractère obligatoire pour notre Commune.

Le PCS est un support pour l'exercice des pouvoirs de police du Maire en cas d'événement de sécurité civile. Sa vocation est d'organiser la gestion d'un sinistre : diffusion des recommandations de comportements, alerte des populations, évacuation, soutien aux sinistrés (hébergement, ravitaillement...) et appui aux services de secours. Il prévoit la mise en place d'une Cellule de crise, les actions à effectuer par chaque personne membre du dispositif de crise, l'inventaire des moyens de la Commune et des moyens pouvant être fournis par des personnes privées... Son élaboration, pour être efficace, doit également associer les acteurs et partenaires locaux (sapeurs-pompiers, personnel médical...), et récapituler l'ensemble des risques présents sur la commune.

L'équipe municipale et des habitants volontaires ont formé un groupe projet pour travailler à l'élaboration d'un PCS :

- Les différents risques présents sur la commune de Jaujac ont été identifiés (inondation, tempête, feu de forêt, séisme, canicule, grand froid, minier) et un guide des comportements à adopter a été rédigé ;
- La commune a également été « découpée » en 10 secteurs d'interventions en fonction des risques.

Il reste maintenant à recruter des volontaires référents par quartiers, pour différentes missions éventuelles :

- Donner l'alerte et transmettre les informations d'urgence ;
- Evacuer la population vulnérable ;
- Administrer le centre d'hébergement d'urgence ;
- Assurer le ravitaillement des populations secourues.

Si vous êtes volontaires, vous pouvez contacter la Mairie. Vous serez alors invités à une réunion d'information.

Vous constatez un candélabre en panne ?



Depuis peu, la compétence "Eclairage" a été transférée au Syndicat des Energies de l'Ardèche (SDE07). Ce dernier est donc dorénavant responsable pour le compte de la Mairie, de la maîtrise d'ouvrage des investissements, de la maintenance et du fonctionnement des installations d'éclairage public.

Si vous constatez qu'un des candélabres est défectueux, vous pouvez toujours contacter la Mairie au 04 75 93 22 28. Le nécessaire sera fait.

L'exécution des travaux de dépannage intervient comme suit :

- au plus tard dans un délai de 5 jours à compter de la date de réception de la demande d'intervention émise par la collectivité concernée pour un point isolé ;
- au plus tard dans un délai de 2 jours à compter de la date de réception de la demande d'intervention émise par la collectivité concernée pour un quartier en panne.

Pour les dépannages présentant un caractère d'extrême urgence, et expressément signalé, les délais sont réduits à 4 heures maximum.



Commande de fioul domestique



Le 15 septembre 2014, six personnes participaient à la première commande groupée de 5900l de fioul domestique.

Beaucoup d'eau a coulé depuis dans le Lignon. Les commandes groupées permettent d'obtenir des réductions de prix intéressantes. Actuellement 112 personnes adhèrent au groupement. Fin août 2020, 108 commandes, représentant 392 livraisons soit 347 110 litres de fioul, ont été passées aux divers fournisseurs du secteur.

Pour tout renseignement, prendre contact avec monsieur Guy MULOT au 04 75 93 21 02.

Une carte pour découvrir les sites touristiques près de Jaujac !

Pour votre plus grand plaisir, les élus et le service administratif de la Mairie de Jaujac ont concocté une carte des plus intéressants sites touristiques à visiter près de Jaujac.

Bien entendu cette carte est sélective !

Elle se veut à destination des touristes, mais également des jaujacquois !

Elle est disponible en plus grand format en Mairie, ou sur le site internet de la Commune.



La Journée d'accueil des nouveaux habitants et le livret dédié !

Le village de Jaujac a lancé un nouveau projet en 2020 : celui d'organiser chaque année une après-midi d'accueil destinée aux nouveaux habitants. Cette manifestation est réservée aux personnes installées depuis moins d'un an à Jaujac, préalablement inscrites.

S'installer dans un nouvel endroit est toujours un moment délicat pour les arrivants. Cette journée est un moyen convivial pour se familiariser avec Jaujac, découvrir son environnement, ses structures, ses sites attractifs, son administration, ses manifestations... Elle permet aussi de faciliter l'intégration des arrivants, de faire se rencontrer les nouveaux venus et bien entendu, de rencontrer les élus municipaux.

Pour le premier millésime, la Journée d'accueil aura lieu le samedi 29 mai 2021 à 16h.

Pour s'inscrire : il sera adressé aux nouveaux résidents un courrier d'invitation à Journée d'accueil. Si toutefois ce n'était pas le cas, les nouveaux Jaujacquois pourront prendre contact avec le secrétariat de Mairie.



Zoom sur le 1er budget de la mandature !



Le budget primitif communal a été voté à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 10 juillet.



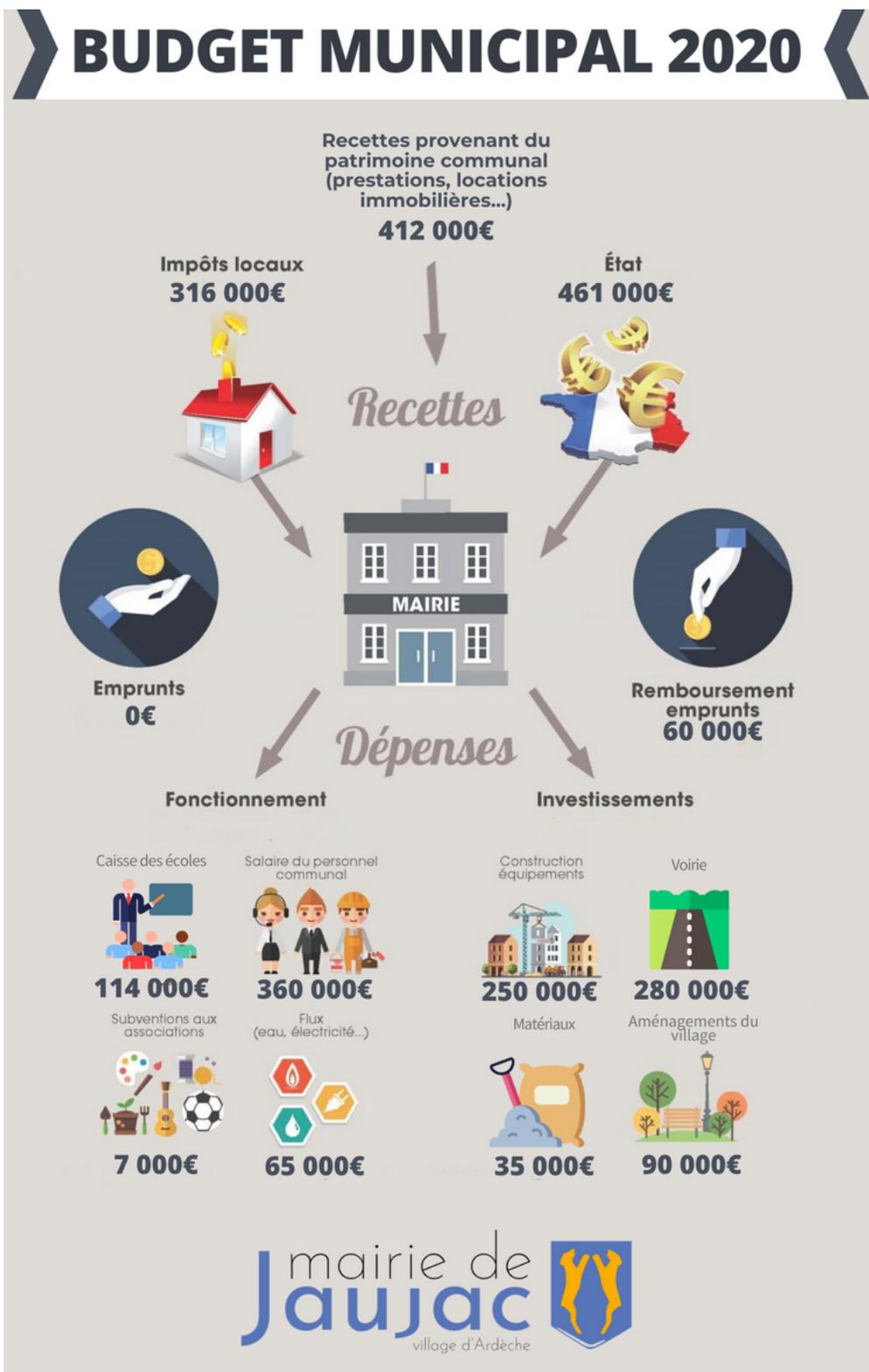
En propos introductifs, le Maire a souhaité revenir sur l'impact de la crise sanitaire et économique sur les finances de la Commune.

L'achat de masques et de produits d'entretien virucides, les difficultés de location des gîtes communaux, les retards sur les travaux de la Bastide, les subventions exceptionnelles aux associations, la baisse de taxes pour des commerçants... entraînent à raisonnablement estimer les pertes de recettes pour la commune à environ 50 000 € pour l'année 2020.



Dans le détail, le budget primitif prévoit :

- Une section de fonctionnement en équilibre à 1 274 487 € ;
- Une section d'investissement en équilibre à 774 113 €.



Grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées, il est prévu que le budget communal soit exécuté avec :

- Des taxes et des taux d'imposition constants ;
- Le maintien des effectifs des employés communaux ;
- Aucun recours à l'emprunt ;
- Et en bénéficiant de plus de 700 000 € d'investissement.

La Municipalité propose dans ce premier budget, des services publics de qualité et des investissements nombreux :

- Finalisation des travaux du site de la Bastide ;
- Travaux sur la route départementale 19 ;
- Travaux sur le réseau eau/assainissement au quartier des Sausses ;
- Réfections de voiries ;
- Aménagements au Sportissage et au quartier du Chastelas...

De nouveaux commerces et GAEC à Jaujac !

La Jajaquoise

Au coeur du village de Jaujac, la cave à vin " La Jajaquoise" vous accueille tout au long de l'année, du mardi au samedi avec une sélection de vins bios, biodynamiques et naturels.

La sélection inclue des vins d'Ardèche mais aussi d'autres régions, quelques spiritueux et depuis peu la bière de la Drac, la microbrasserie de Jaujac.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à appeler ou laisser un message au 04 75 39 13 82.

Pour raison familiale et en période scolaire, une semaine sur deux (semaines impaires), la cave ferme pour le week-end à partir du vendredi 12h15.

La Jajaquoise
2 rue des Frères Fabre
07380 Jaujac



La Maison Dumercier change de propriétaires

Arrivés il y a un an et demi en Ardèche, les nouveaux propriétaires de la biscuiterie Maison Dumercier l'ont reprise en septembre 2019.

Madame Carole Derrien et Monsieur Vincent Dargaux sont un couple de boulangers/pâtisseries, passionnés par leur métier. Résolument orientés sur des matières premières nobles et régionales grâce aux producteurs du coin.

Ils proposent une large gamme de biscuits secs (sablés, croquants, biscuits apéritifs...), mais aussi les amaretti, cakes et pain d'épices pour les fêtes.

Les projets pour 2021 : développer la gamme des gâteaux de voyage en proposant des financiers, madeleines et muffins. Toutes ces douceurs sont préparées avec soins.

Maison Dumercier
35 Rue Jean Moulin
07380 Jaujac



La Brasserie Drac

La brasserie Drac vous propose des bières artisanales brassées sur place. La gamme se compose de 5 bières différentes, blonde, blanche, rousse, I.P.A et bière de soif plus les brassins éphémères et de saisons, les horaires d'hiver sont : mardi de 9h à 12h, mercredi de 17h30 à 19h et le vendredi de 17h30 à 19h.

Brasserie Drac
16 Place Saint Bonnet
07380 Jaujac



Le GAEC du Cochon à Bec

Un regroupement agricole a vu le jour en mars 2020 à Jaujac. Le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) est né de l'association de trois personnes, exploitant du porc plein air et du canard gras. Cette association va permettre la pérennisation de structures agricoles à Jaujac.

Les animaux sont élevés à la ferme, et transformés par les agriculteurs dans un atelier aux normes sur la commune de Rosières.

Ils proposent entre autres : du foie gras, des magrets, des confits mais aussi du saucisson, des caillettes et bien d'autres produits qui sont disponibles à La Biasso (magasin de producteur à Jaujac) et à La Musette (Place de l'Airette à Aubenas).

GAEC
du cochon à bec
805 route de la Souche
07380 Jaujac



Aidez-nous à développer l'agriculture à Jaujac !



Relocaliser des agriculteurs à Jaujac est un enjeu fort dans les années à venir.

La Municipalité, souhaite donc lancer un projet de longue haleine pour remettre en valeur notre potentiel agricole. Cela pour plusieurs raisons :

- Créer des emplois durables et non délocalisables, en renforçant l'importance de la contribution du secteur agricole à l'économie locale ;
- Accueillir des nouveaux agriculteurs ou maintenir la présence d'agriculteurs et leurs familles, pour contribuer à dynamiser la vie locale ;
- Cultiver, transformer et consommer localement, pour concentrer la valeur ajoutée sur le territoire et répondre à une demande sociétale forte pour des produits locaux et de qualité ;
- Préserver et partager les paysages en stoppant la déprise agricole importante à Jaujac et sur le territoire (terrains délaissés et ensevelis sous les ronces...), maintenir les prairies, tout en diminuant le risque incendie ;
- Développer le tourisme avec la multiplication d'accueils à la ferme, de lieux de vente directe, de stands sur les marchés...

La Mairie va donc mener une réflexion sur la mise à disposition de ses propres propriétés.

Mais ce n'est pas tout...

Les élus souhaitent également faire appel à la population pour envisager des processus de contractualisations entre propriétaires fonciers et agriculteurs.

Les particuliers intéressés par cette démarche sont donc appelés à se faire connaître auprès des services ou des élus municipaux. Un accompagnement sera alors organisé pour expliquer les nombreuses possibilités existantes (voir ci-contre).

A Jaujac, force est de constater que l'agriculture est en perte de vitesse. Le nombre d'agriculteurs a diminué très fortement : -47% d'exploitations entre 1979 et 2020. Seulement 6 exploitations perdurent, sur 127 ha.

Les terres autrefois cultivées sont désormais bien souvent à l'abandon et se sont enrichies. Cela entraîne la "fermeture" des paysages, un risque incendie accru, et peut aussi nuire à la biodiversité. En effet, les couverts denses qui s'y développent modifient les espèces animales et végétales présentes, appauvrissent les sols et rendent souvent ces zones impénétrables. Du point de vue agricole, les friches deviennent très rapidement difficiles et coûteuses à remettre en culture (défrichage, dessouchage...). Une fois réhabilitées, il faut souvent des années pour restaurer la fertilité de la terre, réaménager les fossés, tailler les haies...

Dans le même temps, de nombreuses personnes reçues en Maire sollicitent la Commune pour installer une future activité agricole ou développer leur exploitation. Souvent, le seul frein est la question du foncier. Facteur de production indispensable, il garantit en effet l'installation et la pérennité des exploitations.

Type de contrat	Durée	Renouvellement	Prix du loyer	Résiliation par le bailleur
Bail à ferme	9 ans minimum.	Automatique par périodes de 9 ans.	Réglementé par arrêté préfectoral (le barème est d'ordre public).	Doit être motivée par un ou plusieurs des motifs prévus par la loi. Préavis de 18 mois au moins par exploit d'huissier.
Bail à ferme à long terme et à long préavis	25 ans minimum.	D'année en année sans limitation de durée (mais nécessité d'une clause spéciale dans le bail). Si pas de clause, absence de renouvellement.	Idem ci-dessus.	N'a pas à être motivée. Préavis de 4 ans au moins par exploit d'huissier. Si pas de renouvellement, pas de nécessité de délivrer congé.
Bail à ferme dit « bail de carrière »	25 ans minimum et permettant au preneur d'atteindre l'âge de la retraite.	D'année en année sans limitation de durée (mais nécessité d'une clause spéciale dans le bail).	Idem ci-dessus. Mais possibilité de majorer le prix dans la limite de 1% par années de durée du bail.	N'a pas à être motivée. Préavis de 4 ans au moins par exploit d'huissier.
Bail emphytéotique	Plus de 18 ans.	Néant. Le non-renouvellement est un caractère essentiel du bail, qui ne peut se prolonger par tacite reconduction.	Librement fixé entre les parties.	Sans objet à l'échéance. En cours de bail, doit être demandée en justice pour inexécution des clauses du bail, détériorations graves ou non-paiement du loyer.
Bail de petites parcelles	Librement fixée entre les parties (minimum une année culturale).	D'année en année, sauf convention contraire.	Librement fixé entre les parties.	Libre, éventuellement avec préavis fixé par le contrat ou, à défaut, de 6 mois minimum.
Convention pluriannuelle d'exploitation agricole ou de pâturage	Fixée par arrêté préfectoral (6 ans dans l'Hérault).	Librement fixé dans les termes du contrat.	Réglementé par arrêté préfectoral (70% du barème du fermage dans l'Hérault).	Libre, éventuellement avec préavis fixé par le contrat.
Convention d'occupation précaire	Librement fixée entre les parties (minimum une année culturale).	Librement fixé dans les termes du contrat.	Librement fixé entre les parties.	Libre, éventuellement avec préavis fixé par le contrat.
Convention de mise à disposition à la SAFER	6 ans maximum (< 2 SMI). 3 ans maximum (> 2 SMI).	Non, sauf accord du bailleur pour une seule fois de 6 ans maximum. Non.	Barème des fermages.	Sans objet, le contrat étant résilié de plein droit à l'échéance, sauf renouvellement.
Prêt à usage	Librement fixée entre les parties.	Librement fixé dans les termes du contrat.	Aucun loyer, la gratuité doit être absolue.	Libre, éventuellement avec préavis fixé par le contrat.

Collectivités locales : qui fait quoi ?

QUELQUES COMPÉTENCES DE LA COMMUNE



ÉTAT CIVIL

Gestion de l'état civil, enregistrement des naissances, des mariages, des décès ou encore des PACS. Recensement des jeunes de 16 ans.

ORGANISATION DES ÉLECTIONS

Organisation des différentes élections pour le compte de l'État. Gestion des inscriptions et des radiations sur la liste électorale.



EAU ET ASSAINISSEMENT

Entretien des réseaux d'eau et assainissement. Travaux pour les branchements. Facturation des consommations et des abonnements. Contrôle des assainissements non-collectifs (SPANC).

VOIRIE ET ESPACES VERTS

Entretien de la voirie communale (chaussée, nettoyage des fossés, nettoyage des rues) entretien des espaces verts et plantations...)



ÉCOLE

Gestion de l'école élémentaire, de la cantine et de la garderie. Enregistrement des inscriptions à l'école, octroi de subventions (fournitures scolaires, voyages...). Entretien de l'ensemble des bâtiments scolaires.

URBANISME

Instruction des dossiers déposés.



LOGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

Entretien et location (25 logements, la salle du presbytère, sportissage, la salle de la Chavade, le centre de La Bastide, les 2 cimetières...).

VIE ASSOCIATIVE ET ÉVÉNEMENTIEL

Mise à disposition des salles et du matériel pour les associations. Octroi des subventions. Organisation directe de certaines manifestations.



ACTION SOCIALE



Mise en place d'actions sociales (mutuelles...) et mise en place des politiques à destination des aînés : animations, repas de Noël, colis...

ÉNERGIE

Rénovation énergétique des bâtiments communaux. Construction et entretien d'équipements d'énergies renouvelables.



QUELQUES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TOURISME



Développement touristique du territoire notamment via les offices de tourisme. Collecte de la taxe de séjour.

URBANISME

Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)



DÉCHETS

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

PETITE ENFANCE

Organisation d'accueils de loisirs extrascolaires. Gestion de la crèche, et relais d'assistants maternels (RAM).



SPORT



Gestion d'équipements sportifs (gymnase de Montpezat, piscine de Pont de Labeaume, stades de Thueyts et Lalevade d'Ardèche, boulodrome de Fabras...). Entretien des sentiers de randonnée, et création de topo guides.

SANTÉ ET SERVICE À LA PERSONNE

Entretien et gestion de la Maison de santé de Jaujac.



QUELQUES COMPÉTENCES DE LA RÉGION

Les aides au développement économique

Le transport scolaire et TER

Les lycées

La formation professionnelle et l'apprentissage



QUELQUES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT

L'entretien des routes Départementales

Le SDIS (Sapeurs-pompiers)

Les Collèges

La prise en charge des prestations légales d'aides sociales (MSA, APA...)

Le numérique

Le schéma d'accessibilité des services au public



Vous louez votre logement ?



Vous louez votre résidence principale (dans la limite de 120 jours par an) ou votre résidence secondaire (pour des périodes inférieures à 3 mois consécutifs) ?

Vous avez l'obligation de vous déclarer, quel que soit le moyen que vous utilisez pour louer votre bien, afin d'obtenir un compte hébergeur et un numéro d'immatriculation.

Déclarez votre bien en tant que meublé de tourisme sur le site declaloc.fr

Vous obtiendrez alors un numéro d'enregistrement à 13 chiffres que vous présenterez sur toutes les plateformes de réservation (Airbnb, Abritel, Homeway, Booking, Leboncoin et autres opérateurs numériques). Attention la déclaration à Déclaloc remplace votre ancien CERFA de déclaration en mairie. Votre procédure d'enregistrement est obligatoire.

DÈS A PRESENT, le téléservice est mis en place 7j/7j - 24h/24h, si vous habitez dans l'une de ces 11 communes de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans : Barnas, Chirols, Fabras, Lalevade d'Ardèche, La Souche, Mayres, Meyras, Pont-de-Labeaume, Prades, Saint Cirques de Prades ou Thueyts. Et très prochainement à Jaujac.

Inscrivez-vous et créez votre compte hébergeur sur le site declaloc.fr

Votre contact à la communauté de communes : nathalie.lyotard@asv-cdc.fr



Informations taxe de séjour

Votre plateforme de déclaration en ligne : <https://ardechedessourcesetvolcans.taxesejour.fr/>

La taxe de séjour est destinée à participer au développement touristique du territoire et contribue à améliorer la qualité de l'accueil et à rendre le séjour des touristes toujours plus agréable.

Pour faciliter la déclaration de la taxe de séjour la plateforme de la communauté de Communes Ardèche des sources et volcans permet aux hébergeurs de déclarer directement tous les mois depuis la plateforme leurs nuitées et de reverser 3 fois par an le produit de la taxe de séjour par carte bancaire, par chèque ou par virement.

Cette télédéclaration se substitue à la tenue du registre du logeur version papier.

Avant toute déclaration de taxe de séjour en ligne ou toute annonce de location sur le territoire de la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans d'Ardèche, les hébergeurs de meublés doivent désormais disposer d'un numéro d'enregistrement.

Ce numéro d'enregistrement leur sera délivré au moment de la déclaration de leur meublé de tourisme sur www.declaloc.fr

Dans le cadre de la préparation de la saison 2021, pensez à consulter la nouvelle délibération applicable au 1er janvier 2021.

Les tarifs sont dès lors disponibles sur le portail Espace Pro de l'Office de Tourisme

<https://www.ardechedessourcesetvolcans.com/>

Vos contacts à la Communauté de communes :

- Nathalie LYOTARD : nathalie.lyotard@asv-cdc.fr / 0475890148
- Émilie MAZON : 0475364626



VOS ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL



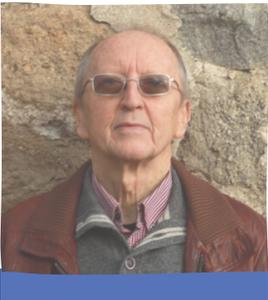
Marion HOUETZ
Maire de Jaujac
Responsable du Pôle Attractivité, Finances et
ressources humaines, Engagement citoyen
Vice-présidente de la Communauté de communes
Ardèche des Sources et Volcans
Environnement, Agriculture, Maison de santé



Daniel DEGUILHEN
1er Adjoint
Responsable du Pôle
Aménagements, Travaux de voirie,
Travaux eau et assainissement,
Gestion du patrimoine communal,
et Gestion des équipes techniques



Henriette TELLIER
2ème Adjointe
Responsable du Pôle
Education, Santé, Culture,
Gestion de la Bastide



Guy BOUCHER
3ème Adjoint
Responsable du Pôle
Transitions et grands travaux,
Aménagement du territoire,
Tourisme et démarche Village de
caractère



Joceline CHAMODON
4ème Adjointe
Responsable du Pôle
Social, Inclusion



Nicolas MARTIN
1er Conseiller délégué
Responsable de la mission
Urbanisme, Gestion de la régie eau et
assainissement
Conseiller délégué de la
Communauté de communes
Ardèche des Sources et Volcans
Sports et Equipements sportifs



Patricia BERTHON
2ème Conseillère déléguée
Responsable de la mission
Communication et
Evènementiel
Coresponsable pour
l'Economie, le Tourisme, les
Mobilités



Jean-Christophe ROUDIL
Conseiller municipal
Délégué à l'Agriculture et à
l'économie circulaire
Coresponsable pour
l'Environnement et la Gestion de
la Bastide



Aurélie LEYNAUD
Conseillère municipale
Déléguée à l'Ecole, au
Conseil municipal des jeunes
Coresponsable pour la
Démocratie participative et
le Social



Patrick ROUVIERE
Conseiller municipal
 Délégué aux Associations culturelles
 Coresponsable pour les Travaux



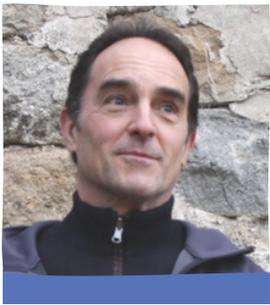
Marie ESNAULT
Conseillère municipale
 Déléguée aux Commissions
 extra-municipales, au budget
 participatif
 Coresponsable pour la
 Démocratie participative, le
 Tourisme, et l'Eau



Michaël BARKATS
Conseiller municipal
 Délégué aux Sports, Associations
 sportives et au suivi du Comité des
 Fêtes
 Coresponsable pour l'Economie, le
 Tourisme, la Gestion de la Bastide
 et l'Évènementiel



Christine MOURARET
Conseillère municipale
 Déléguée aux Mobilités et à
 l'Inclusion numérique
 Coresponsable pour
 l'Évènementiel et la Gestion
 des équipes techniques



Nicolas DUROURE
Conseiller municipal
 Délégué à l'Environnement
 Coresponsable pour l'Agriculture,
 l'Economie circulaire et la
 Démocratie participative



Laurence CAUDRON
Conseillère municipale
 Déléguée à la Jeunesse
 Coresponsable pour l'Economie
 et le Tourisme

NOS DEUX SUPPLÉANTS



Denis DJERANIAN



Magali MUSSO-TARASCO



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Afin de respecter les distanciations sociales, le Conseil municipal a été délocalisé au Château de Castrevieille et le public limité à 6 personnes.

Madame HOUETZ Marion, Madame TELLIER Henriette, Madame BERTHON Patricia, Madame LEYNAUD Aurèlie, Madame CHAMODON Joceline, Madame ESNAULT Marie, Madame MOURARET Christine, Madame CAUDRON Laurence, Monsieur DEGUILHEN Daniel, Monsieur BOUCHER Guy, Monsieur MARTIN Nicolas, Monsieur ROUDIL Jean-Christophe, Monsieur ROUVIERE Patrick, Monsieur BARKATS Michaël, Monsieur DUROURE Nicolas ont été installés dans leur fonction par Monsieur SOULELIAC René, Maire sortant. Mme ESNAULT Marie était absente.

Madame TELLIER Henriette, doyenne d'âge, a été invitée à prendre la présidence de la séance.

Elle a constitué un bureau électoral composé de :

- Madame LEYNAUD Aurèlie, secrétaire ;
- Madame MOURARET Christine et Monsieur BOUCHER Guy, assesseurs.

Elle a rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Madame Marion HOUETZ a été proposée comme candidate à la fonction de maire.

1) Election du maire

Les conseillers municipaux ont procédé au vote à bulletins secrets.

Nombre de votant : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Bulletins blancs : 1

Majorité absolue : 8

Madame Marion HOUETZ ayant obtenu 13 voix a été proclamée Maire.

Madame Marion HOUETZ a pris la présidence de la séance.

2) A - Détermination du nombre d'adjoint

En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints..

Le Conseil municipal après en avoir délibéré a décidé, à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints au maire à 4 (quatre).

2) B - Election des adjoints

Le Maire a rappelé que :

- les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel ;
- la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le bureau électoral ayant été constitué pour l'élection du Maire a été reconduit dans ses fonctions.

Le Maire a procédé à un appel à candidature.

Une seule liste a été déposée :

- Mr DEGUILHEN Daniel ;
- Mme TELLIER Henriette ;
- Mr BOUCHER Guy ;
- Mme CHAMODON Joceline.

Les conseillers municipaux ont procédé au vote à bulletins secrets :

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

La liste a obtenu 14 voix, et ont donc été proclamés adjoints :

- Mr DEGUILHEN Daniel, 1er adjoint ;
- Mme TELLIER Henriette, 2ième adjointe ;
- Mr BOUCHER Guy, 3ième adjoint ;
- Mme CHAMODON Joceline, 4ième adjointe.

3) Charte de l'élu local

Mr ROUDIL Jean-Christophe, conseiller municipal, a procédé à la lecture de la charte de l'élu local.

4) Délégation du conseil municipal au maire

L' article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat certaines attributions.

Le Conseil municipal après avoir entendu le Maire, a décidé à l'unanimité, de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, l'autorisation :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De procéder, dans la limite d'un montant annuel de 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au « a » de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et que les montants des marchés ne dépassent pas 10 000 € H.T
- 4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 11° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et d'y répondre à leurs demandes ;
- 12° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 13° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code sans restriction ;
- 14° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation étant consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 15° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux jusqu'à 20 000 € ;
- 16° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

17° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 € ;

18° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code ;

19° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;

20° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

21° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

22° De procéder, sans limite, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

23° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L123-19 du code de l'environnement ;

Les délégations consenties en application de 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

La séance a été levée à 19 heures 10.



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

1) Indemnités de fonction des élus

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à quatre,
Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux 10 conseillers municipaux,
Considérant la volonté du Maire, du 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoint et de bénéficier d'un taux inférieur au taux maximal,

Le conseil municipal a fixé les taux d'indemnité suivant :

Fonction	Indemnité maximale autorisée dans la strate de référence (en %)	Indemnité votée (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)
Maire	51,6	43,86
1 ^{er} adjoint	19,8	19,8
2 ^{ème} adjoint	19,8	16,83
3 ^{ème} adjoint	19,8	16,83
4 ^{ème} adjoint	19,8	5,148
1 ^{er} Conseiller municipal délégué		5,148
2 ^{ème} Conseiller municipal délégué		5,148
3 ^{ème} Conseiller municipal délégué		2,25
4 ^{ème} Conseiller municipal délégué		2,25
5 ^{ème} Conseiller municipal délégué		2,25
6 ^{ème} Conseiller municipal délégué		2,25
7 ^{ème} Conseiller municipal délégué		2,25
8 ^{ème} Conseiller municipal délégué		2,25
9 ^{ème} Conseiller municipal délégué		2,25
10 ^{ème} Conseiller municipal délégué		2,25

2) Orientations en matière de formation des conseillers municipaux

En application de l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, doit dans les trois mois de son renouvellement, se prononcer sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux. Le conseil municipal a décidé :

- d'axer essentiellement la formation sur les thèmes suivants:

- Formations à la gestion des politiques locales: finances publiques, marchés publics, intercommunalité, démocratie locale...
 - Formations en lien avec les compétences de la commune ;
 - Formation favorisant l'efficacité personnelle telles que : prise de parole en public, négociation, informatique...
- d'inscrire des crédits formation au budget primitif.

3) Règlement intérieur du Conseil municipal

L'article L 2121-8 du CGCT prévoit que chaque commune de 1 000 habitants et plus doit se doter d'un règlement intérieur du conseil municipal.

Le Maire a donné lecture du projet du règlement intérieur. Après en avoir délibéré le Conseil municipal l'approuvé.

4) CCAS : Nombre de membres au Conseil d'administration

L'article R 123-7 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le Conseil d'administration soit présidé par le Maire, que le nombre maximal de membres soit égal à huit membres élus au sein du Conseil municipal et huit membres nommés par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a fixé à 14 le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS.

5) CCAS : Election des représentants de la commune

Après élection au scrutin secret, Marion HOUETZ, Henriette TELLIER, Jocelyne CHAMODON, Aurélie LEYNAUD, Marie ESNAULT, Jean-Christophe ROUDIL et Nicolas DUROURE ont été élus pour siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS.

6) CAISSE DES ECOLES : Nombre de représentants et élection des représentants de la commune

Le décret N° 60.977 du 12 septembre 1960 relatif à la Caisse des écoles, prévoit que la caisse des écoles est administrée par :

- Le maire, président de droit ;
- L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant ;
- Un membre désigné par le préfet ;
- 2 conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal ;
- 3 représentants des parents d'élèves.

Le Conseil municipal peut porter le nombre de ses représentants à un chiffre plus élevé. Madame le Maire souhaite que les communes de Fabras et de St Cirgues de Prades soient représentées au sein de la Caisse des écoles. Elle propose donc que les deux communes se concertent pour désigner un représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- A décidé de fixer à 3 le nombre de conseillers municipaux appelés à siéger au comité de la caisse des écoles ;
- A accepté que les communes de Fabras et de St Cirgues de Prades soient représentées par un délégué.

Après élection au scrutin secret : Henriette TELLIER, Aurélie LEYNAUD, Laurence CAUDRON ont été élues pour siéger au sein du comité de la caisse des écoles.

7) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : Election des membres

Pour les communes de moins de 3500 habitants, la Commission d'appel d'offres est composée par le Maire ou son représentant qui sera président et par trois membres du Conseil municipal élus par le Conseil municipal.

Madame le Maire ne souhaite pas présider la Commission d'appel d'offres, elle sera représentée par le 1er adjoint : Daniel DEGUILHEN.

Après élection au scrutin secret :
Henriette TELLIER, Guy BOUCHER, Christine MOURARET ont été élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres.
Joceline CHAMODON, Patrick ROUVIERE, Patricia BERTHON, Laurence CAUDRON ont été élus membres suppléants.

8) COMMISSION LISTE ELECTORALE : désignation du délégué

Mr ROUVIERE Patrick a été désigné par le Conseil municipal, comme délégué à la Commission liste électorale.

9) CORRESPONDANT DEFENSE : désignation du délégué

Mr ROUVIERE Patrick a été désigné par le Conseil municipal, comme correspondant défense.

10) PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE : désignation des délégués

Le Conseil municipal a élu :
• Marion HOUETZ, délégué titulaire
• Aurélie LEYNAUD, délégué suppléante
Pour siéger au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

11) SDE 07: désignation des délégués

Le Conseil municipal a désigné comme délégué titulaire : BOUCHER Guy et comme délégué suppléant: BARKATS Michaël, pour siéger au SDE.

12) Syndicat mixte Numérien : désignation des délégués

Le Conseil municipal a désigné comme délégué titulaire : BARKATS Michaël et comme délégué suppléant : ROUDIL Jean-Christophe, pour siéger au syndicat mixte Numérien.

13) Village de caractère : désignation des délégués

Le Conseil municipal a désigné comme délégué titulaire : BOUCHER Guy et comme délégué suppléant : Marie ESNAUL, pour représenter la Commune dans la démarche «Village de caractère» auprès de l'ADT.

14) Commission PLUi : représentant de la commune

Le Conseil municipal a désigné Marion HOUETZ et Nicolas MARTIN pour représenter la Commune au sein de la commission PLUi.

15) SDEA : désignation d'un représentant

Le Conseil municipal a désigné Nicolas MARTIN pour représenter la Commune au SDEA.

16) Création de Commissions extra- municipales

Le conseil municipal a décidé :

- De créer 3 Commissions extra-municipales :
Démocratie participative,
Action sociale,
Festivités, culture, vie associative et patrimoine.

- De fixer la composition des Commissions extra-municipales, pour une durée tacitement reconductible de deux ans et qui ne pourra excéder la durée du mandat municipal en cours, à un maximum de 15 membres par Commission.

- De désigner pour siéger aux Commissions extra-municipales les membres suivants du Conseil municipal qui représenteront le quota des élus dans chaque Commission :

Démocratie participative : Marion HOUETZ, Aurélie LEYNAUD, Marie ESNAULT, Nicolas DUROURE
Action sociale : Marion HOUETZ, Henriette TELLIER, Joceline CHAMODON, Aurélie LEYNAUD, Christine MOURARET
Festivités, culture, vie associative et patrimoine :
Marion HOUETZ, Patricia BERTHON, Michaël BARKATS, Christine MOURARET, Patrick ROUVIERE

- De désigner ultérieurement, suite à un appel à candidature auprès de la population, les habitants membres des Commissions extra-municipales.

- D'adopter la Charte de fonctionnement des Commissions extra-municipales.

- Que le Maire soit président de droit de toutes les Commissions extra-municipales mais qu'il peut se faire représenter par un autre élu du Conseil municipal.

- Que les réunions des Commissions extra-municipales ne seront pas publiques.

- Que d'autres Commissions pourront être créées.

17) Approbation de deux logos additionnels pour la collectivité

Le Conseil municipal a décidé :

- D'adopter les deux logos additionnels suivants :
- D'autoriser à les déployer sur tout support de communication de la commune.



18) Convention pour la mise en œuvre de l'autosurveillance des baignades saison estivale 2020

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche pour la mise en œuvre de l'autosurveillance des baignades durant la saison estivale 2020.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

1) Vote des taux des taxes locales

La Commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

Le Conseil municipal décide donc de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :
Foncier bâti = 13.75 % (Moyenne nationale à 21,59)
Foncier non bâti = 87.01 %.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

2) Redevance pour occupation temporaire du domaine public

Le Conseil municipal :

- Fixe la durée de l'occupation du domaine public communal à une année soit du 1er mai 2020 au 30 avril 2021.
- Fixe le tarif de la redevance des emplacements à 6.54 euros le m² pour la période du 1er mai 2020 au 30 septembre 2020. Un tarif de 2 euros le m² se rajoute à la redevance de base sur la période du 1er octobre 2020 au 30 avril 2020 pour la partie de terrasse protégée.
- Décide qu'en cas d'occupation exceptionnelle du domaine public par les cafetiers (augmentation de la surface) un forfait de 20 euros par journée sera demandé, la surface supplémentaire occupée sera déterminée par la Mairie.
- Décide d'autoriser deux occupations exceptionnelles par mois, à chaque titulaire d'une convention provisoire d'occupation du domaine public pour la période du 1er mai 2020 au 30 septembre 2020. Les demandes devront être adressées à la Mairie au minimum, 1 mois avant la manifestation.
- Autorise le Maire à signer les conventions provisoires d'occupation du domaine public à compter du 1er juillet 2020 ainsi que les conventions pour occupation exceptionnelle.

3) L'exonération des redevances d'occupation du domaine public dans le cadre de la crise sanitaire

Le Maire propose au Conseil municipal d'acter une série de mesures relevant de ses compétences pour aider des commerçants du village à faire face aux conséquences économiques et financières de la crise.

Le Maire propose ainsi d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, pour la période hivernale, l'ensemble des occupants qui exercent une activité commerciale sur le domaine public.

Le Conseil municipal décide :

D'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, pour la période hivernale, l'ensemble des occupants qui exercent une activité commerciale sur le domaine public soit :

- Le Café du commerce pour 30 € ;
- Le Café du progrès pour 70 € ;
- Le Diablotin pour 19 € ;
- L'Estivin pour 60 € ;
- La SNC Prat-Vignal pour 10 €.

4) Exonération partielle du versement des loyers d'immeubles communaux faisant l'objet d'une activité commerciale, dans le cadre de la crise sanitaire

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'exonération partielle du versement des loyers d'immeubles communaux faisant l'objet d'une activité commerciale.
- De plafonner à 200 € maximum l'exonération pour la période du 1er au 30 avril 2020.
- D'accorder, à ce titre, une aide financière exceptionnelle à des commerçants locataires de bâtiments communaux, permettant de prendre en charge tout ou partie de leurs loyers. Soit :
 - 120 € euros à SUZY Couture ;
 - 200 euros au Diablotin.

5) Exonération d'un mois de loyer pour le logement sis rue de la molle

Le Maire informe le Conseil municipal :

- que le logement sis au 27 rue de la molle 2ième étage a été mis en location à compter du 11 mai 2020,
- que des travaux de rafraîchissement du logement étaient nécessaires,
- qu'en raison du COVID 19, les travaux n'ont pas pu être réalisés par les agents communaux,
- que la locataire a pris en charge la totalité des travaux et des fournitures.

Le Conseil municipal décide : d'exonérer la locataire de l'appartement situé 27 rue de la molle -2ème étage d'un mois de loyer soit 489,54 €.

6) Subvention à l'Association Déambull

Le Maire expose au Conseil municipal que durant l'épidémie de COVID 19, l'association Déambull n'a pas pu assurer son activité (prestations musicales à l'école, animations jeux...) et que sa trésorerie s'en trouve impactée.

Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Déambull.

7) Marchés de travaux pour la requalification du site de la Bastide - Lot n°9

Le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Tognetty, titulaire du lot n°9 Plâtrerie-peinture pour la requalification du site de la Bastide a été placée en liquidation judiciaire par décision du tribunal de commerce d'Aubenas le 14 avril 2020.

Le marché avait été conclu au montant de 182 338,61 € HT, augmenté d'un avenant à 7 911,29 € HT et défalqué de 687 58,90 € H.T. (travaux non réalisés par l'entreprise) portant le montant total du marché à 121 491,00 € HT. Il sera réglé sur ce marché, les sommes dues au titre des réalisations faites sur les maisons d'hébergement, la prestation sur la maison d'accueil n'étant pas engagée. Un constat de ces prestations a été établi sous couvert d'un huissier et conjointement avec l'entreprise.

Le SDEA, maître d'ouvrage délégué pour l'opération a lancé une procédure adaptée pour l'attribution d'un nouveau marché pour la part des travaux de plâtrerie et de peinture restant à réaliser : l'ensemble de la maison d'accueil et une partie des maisons d'hébergement, essentiellement en peinture.

L'analyse des offres reçues, toutes complètes et acceptables, fait ressortir l'offre de l'entreprise Joint Royal située à Lachapelle sous Aubenas, comme étant l'offre la mieux disante : moins chère, techniquement satisfaisante et mieux disante en termes de délais.

Le pouvoir adjudicateur a décidé, de proposer l'attribution du marché à l'entreprise Joint Royal, pour un montant de 77 101,57 € HT.

Le Conseil Municipal :
Approuve l'attribution du marché de travaux.
Donne pouvoir à Madame le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer le marché.

8) Bordereaux de prix pour les travaux de branchement d'eau et d'assainissement

Le Conseil Municipal:

Approuve les bordereaux de prix pour les travaux de branchement d'eau et d'assainissement, suivant :

BRANCHEMENT EAU

CODE	DÉSIGNATION	P.U HT	U
CHAPITRE I - TRAVAUX PRÉLIMINAIRES ET PRÉPARATOIRES			
I.1	Installation de chantier	130,00 €	F
I.2	Feux tricolores	250,00 €	Q
CHAPITRE II - EXECUTION DE FOUILLES			
<i>Section 1 - Terrassement</i>			
II.1.1	Tranchée de branchement d'eau potable ≤ 5 ml	150,00 €	F
II.1.2	Plus-value pour tranchée de branchement	30,00 €	ML
II.1.3	Plus-value pour route départementale	40,00 €	ML
II.1.4	Plus-value pour Brise Roche Hydraulique (terrain dur)	5,00 €	DCM/M
<i>Section 2 - Lit de pose, enrobage, remblais, revêtement sur tranchée</i>			
II.2.1	Fourniture et mise en place de granulats pour enrobage de canalisation ≤ 5ml	300,00 €	F
II.2.2	Plus-value pouzzolane	10,00 €	ML
II.2.3	Plus-value 0/30 compacté	30,00 €	ML
II.2.4	Plus-value fourniture et mise en place d'enrobé à froid	20,00 €	ML
CHAPITRE III - BRANCHEMENT D'EAU POTABLE			
<i>Section 1 - Dispositifs de branchement</i>			
III.1.1	Pour un branchement en PEHD 25mm avec percement en 15mm, pose d'un collier et d'un robinet de prise en charge petit bossage y compris bouche à clé	270,00 €	U
III.1.2	Fourniture et pose de canalisation de branchement en PEHD 25 mm ≤ 5ml	50,00 €	F
III.1.3	Plus-value pour un tuyau en PEHD 25mm et gaine TCP 40mm	10,00 €	ML
III.1.4	Fourniture et pose de canalisation de branchement en PEHD 32 mm ≤ 5ml	55,00 €	F
III.1.5	Plus-value pour un tuyau en PEHD 32mm et gaine TCP 50mm	11,00 €	ML
<i>Section 2 - Accessoires et branchement</i>			
III.2.1	Fourniture et pose d'un robinet d'arrêt	35,00 €	U
III.2.2	Fourniture et pose d'un clapet anti-retour	35,00 €	U
III.2.3	Fourniture et pose d'un coffret 1 compteur	185,00 €	U
III.2.4	Fourniture et pose d'un coffret compteur 12,5 tonnes	160,00 €	U
<i>Section 3 - Compteur</i>			
III.3.1	Fourniture et pose de compteur de première prise d'un diamètre nominal de 15mm	80,00 €	U
CHAPITRE IV - TRAVAUX DIVERS OU SPECIAUX			
<i>Section 1 - Travaux divers</i>			
IV.1.1	Main d'œuvre horaire	30,00 €	H
IV.1.2	Utilisation engins (pelle...)	50,00 €	H

BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT

CODE	DÉSIGNATION	P.U HT	U
CHAPITRE I - TRAVAUX PRÉLIMINAIRES ET PRÉPARATOIRES			
I.1	Installation de chantier	130,00 €	F
I.2	Feux tricolores	250,00 €	Q
CHAPITRE II - EXECUTION DE FOUILLES			
<i>Section 1 - Terrassement</i>			
II.1.1	Tranchée de branchement d'assainissement ≤ 5 ml	150,00 €	F
II.2.1	Plus-value pour tranchée de branchement	30,00 €	ML
II.2.2	Plus-value pour route départementale	40,00 €	ML
II.2.3	Plus-value pour Brise Roche Hydraulique (terrain dur)	5,00 €	DCM/M
<i>Section 2 - Lit de pose, enrobage, remblais, revêtement sur tranchée</i>			
II.2.1	Fourniture et mise en place de granulats pour enrobage de canalisation ≤ 5 ml	300,00 €	F
II.2.2	Plus-value pouzzolane	10,00 €	ML
II.2.3	Plus-value 0/30 compacté	30,00 €	ML
II.2.4	Plus-value fourniture et mise en place d'enrobé à froid	20,00 €	ML
CHAPITRE III - BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT			
<i>Section 1 - Dispositifs de branchement</i>			
III.1.1	Fourniture et pose des pièces de branchement pour un diamètre 125 PVC CR8 ≤ 5ml	60,00 €	F
III.1.2	Plus-value pour un diamètre 125 PVC CR8	12,00 €	ML
III.1.3	Fourniture et pose des pièces de branchement pour un diamètre 160 PVC CR8 ≤ 5ml	75,00 €	F
III.1.4	Plus-value pour un diamètre 160 PVC CR8	15,00 €	ML
III.1.5	Raccordement sur réseau existant	90,00 €	U
III.1.6	Fourniture et pose d'un regard préfabriqué diamètre 315 en polyéthylène (PEHD)	250,00 €	U
CHAPITRE IV - TRAVAUX DIVERS OU SPECIAUX			
<i>Section 1 - Travaux divers</i>			
IV.1.1	Main d'œuvre horaire	30,00 €	H
IV.1.2	Utilisation engins (pelle...)	50,00 €	H

Décide que les bordereaux de prix pour les travaux de branchement d'eau et d'assainissement seront applicables pour les travaux qui seront réalisés à compter du 1er juillet 2020.

9) Commission communale des impôts directs (CCID).la liste des noms en vue de la nomination des membres

Point retiré de l'ordre du jour. Liste incomplète.

10) Convention de prestations de service contrôle des points d'eau incendie

Le Conseil municipal :

- Accepte les modalités de la convention de prestation de service proposée par la Communauté de communes pour le contrôle des points d'eau incendie ;
- Autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes.

11) Convention CDG 07/ Collectivités affiliées relative à assistance administrative sur dossiers CNRACL

Le Conseil municipal:

- Autorise le Maire à renouveler la convention avec le CDG07 pour la période du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2022 ;
- Autorise le Maire à signer la convention avec le CDG07.

12) Aménagement du Chastelas dans le cadre de Village de caractère

Madame le Maire informe le Conseil municipal:

- Des remarques qui ont été émises par la commission qualité village de caractère en 2018, notamment sur l'aménagement du Chastelas.
- Que le groupe de travail «Village de caractère et aménagements» s'est réuni et propose un projet d'aménagement du Chastelas (réfection des calades, escaliers, table d'interprétation, abords du donjon.....).

Madame le Maire propose de réaliser ce projet en plusieurs tranches. La 1ere tranche débiterait au 4ème trimestre 2020 pour 50 000 € TTC.

Le Maire précise que ce projet est éligible à une aide du Département dans le cadre «village de caractère», à hauteur de 20 000 € TTC.

Le Conseil Municipal:

- Approuve le projet d'aménagement du Chastelas en plusieurs tranches de travaux ;
- Sollicite une aide du département de 20 000 € dans le cadre «Village de caractère»

13) Avenant N° 1 à la Convention pour la mise en œuvre de l'auto-surveillance des baignades saison estivale 2020

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal dans sa séance du 8 juin 2020 l'a autorisée à signer une convention avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche pour la mise en œuvre de l'auto-surveillance des baignades durant la saison estivale 2020.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison du résultat «moyen» des derniers contrôles effectués sur le site de baignade, il serait souhaitable d'effectuer des analyses en amont du site de baignade afin de trouver une éventuelle source de pollution.

Ces analyses seront réalisées en complément des analyses prévues à la convention initiale, le coût estimatif des analyses supplémentaires sera de 607 € TTC.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la Convention avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche pour la mise en œuvre de l'auto-surveillance des baignades durant la saison estivale 2020.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

1) Désignation des délégués en vue des élections sénatoriales

Délégués titulaires :

- HOUETZ Marion
- DUROURE Nicolas
- MOURARET Christine

Délégués suppléants :

- BOUCHER Guy
- LEYNAUD Aurélie
- BARKATS Michaël

2) Subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget général au budget la bastide

Le budget général versera une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 15 500 € au budget de la bastide.

3) Vote du budget primitif 2020 du budget général

Fonctionnement :

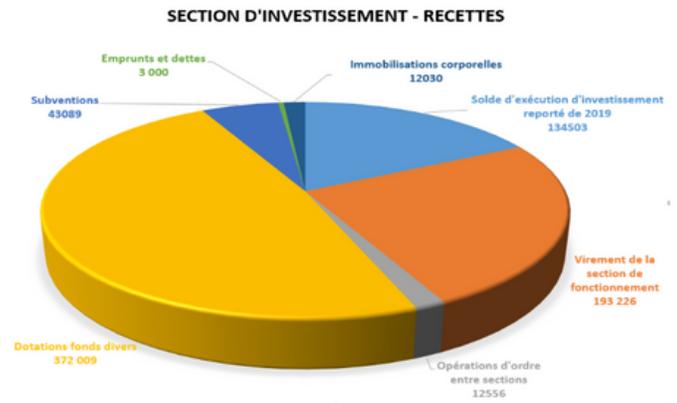
Dépenses: 1 274 487 € dont 193 226 € pour le virement à la section d'investissement.

Recettes: 1 274 487 €.

Investissement :

Dépenses: 774 413 € dont 38 137 € de restes à réaliser 2019.

Recettes: 774 413 € dont 28 829 € de restes à réaliser 2019



4) Décision modificative N° 1 budget La bastide

Le Conseil municipal a approuvé la décision modificative suivante :

Article 774 : + 1094.00 € ;
 Article 6688 : + 400.00 € ;
 Article 6156 : + 300.00 € ;
 Article 6064 : + 394.00 €.

5) Commission des impôts directs

Le Conseil municipal a proposé une liste de 24 noms au directeur départemental des finances publiques afin qu'il puisse procéder à la désignation des membres de la Commission des impôts directs (6 titulaires et 6 suppléants).

6) Règlement cantine scolaire et règlement garderie

Le Conseil municipal a approuvé les modifications des règlements de la cantine et de la garderie périscolaire.

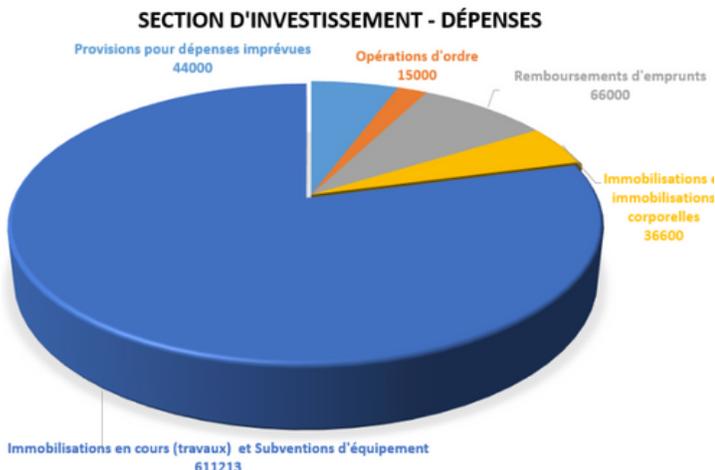
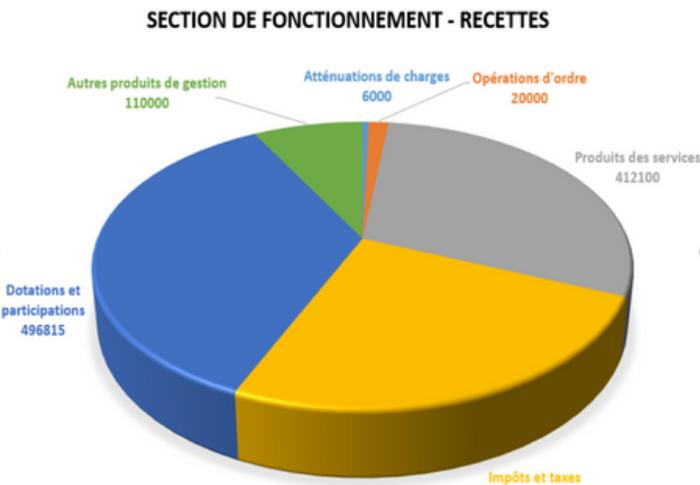
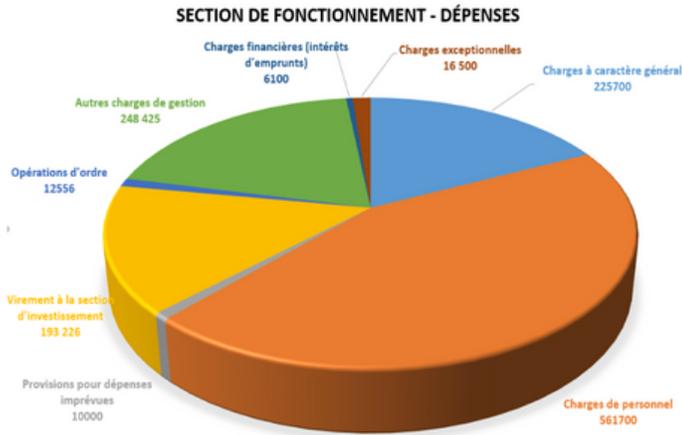
Toutes les délibérations ont été votées l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

1) Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Suite à l'élection de Mme LEYNAUD Aurélie en tant que déléguée de la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans au SMPNR des Monts d'Ardèche.

Le Conseil municipal a élu Mr DUROURE Nicolas délégué suppléant de la commune au SMPNR des Monts d'Ardèche en remplacement de Mme LEYNAUD Aurélie.



2) Modification de la charte de fonctionnement des commissions extra-municipales et désignation des membres des commissions extra-municipales

Suite à l'appel à candidature auprès de la population.

Le Conseil municipal a modifié la Charte de fonctionnement des Commissions extra-municipales : suppression du nombre de membres maximum.

Liste des membres extérieurs au conseil municipal :

Commission extra-municipale « Démocratie participative »

Mmes DALLEGRE Maryvonne, ROUX Pascaline, Mrs BEAL Gilbert, GIL Jérémy, LIABEUF Marc, FIEY Jacques.

Commission extra-municipale « Action sociale »

Mrs LAGET Philippe, TAVERNIER Luc, Mmes CULTRELA Marjorie, HOULFORT Martine, VIANNEZ Christiane, MOURARET Mireille, PALLEAU Marianne, SAIBI Linda, BOYER Catherine, DENAIS Marie-Christine, DEMONTEIL Sophie.

Commission extra-municipale « Festivités, culture, vie associative et patrimoine »

Mrs COMBE Michel, TAVERNIER Luc, VAN CUSTEM Daniel, Mmes TRONCONI Bernadette, BEAL Valérie, FRAYSSE Dominique, SABY Emmanuelle, REQUEDAZ Sabrina, ROUX Elisabeth, SAIBI Linda, ROUX Pascaline, BOYER Charline, MAITEREAU Anne, MOINEAU Marion.

3) Délégués CNAS

Mme TELLIER Henriette a été désignée déléguée élu et Mme MAILLET Annick a été désignée déléguée agent pour représenter la commune au sein du CNAS.

4) Règlement des salles communales Sportissage - Presbytère - La Chavade

Le conseil municipal a approuvé le règlement des salles communales Sportissage - Presbytère - La Chavade.

5) Dénomination des salles Rue de La Chavade

Le Conseil Municipal a décidé de dénommer le bâtiment abritant la salle de réunion et le Foyer du 3e Age situés rue de la Chavade : « Simone MULOT ». Cela en l'honneur de la Présidente Fondatrice du Foyer des Cévenols.

Une inauguration officielle aura lieu en présence de la famille de Madame MULOT Simone.

6) Consultation sur le site Natura 2000 « Massif du Tanargue, Sources de l'Ardèche et de la Borne »

Dans le cadre de la consultation officielle sur le périmètre du site Natura 2000, relative à son extension, les communes et EPCI concernés étaient invités à se prononcer sur les projets de périmètres.

Le délai de consultation était arrêté au 16 septembre 2020 et, à défaut d'avis émis dans ce délai, l'avis de la collectivité était réputé favorable.

A l'initiative de la commune de Jaujac, une réunion d'information a été organisée le vendredi 4 septembre avec les services du PNRMA, animateur du site.

La commune de Jaujac ne remet pas en question l'importance et l'intérêt de l'élaboration, de la gestion et de l'animation du réseau Natura 2000 et plus particulièrement celle du site B26.

La Commune de Jaujac considère que la concertation est limitée, faute d'avoir été engagée suffisamment en amont, et faute de laisser un temps suffisant à chaque commune pour contrôler par des études appropriées la pertinence scientifique des périmètres.

La Commune de Jaujac souhaite que le périmètre soit ajusté de façon à préserver ses possibilités de réalisations d'aménagements concernant ses captages d'eau potable de Combescure et des Fonts. La Commune de Jaujac souhaite donc que soient retirés de l'emprise du site Natura 2000 B26 les périmètres de protection immédiate de ses deux sources.

La Commune de Jaujac souhaite voir prise en considération sa demande de disposer de données scientifiques étayées caractérisant la flore et la faune, ainsi que les habitats naturels associés présents.

Enfin la commune de Jaujac s'interroge sur la pertinence du découpage du périmètre de ce site Natura 2000. En effet, dans certains secteurs ce périmètre suit et se superpose à une limite communale alors qu'il paraît peu probable qu'un habitat en fasse de même. Dans d'autres secteurs, nous avons remarqué que des parcelles situées au cœur du périmètre sont exclues ce qui crée des dents creuses relativement importantes et non justifiées. Il apparaît surprenant que des habitats remarquables soient représentés sur le terrain avec des emprises aussi rectilignes et de formes géométriques épurées semblables aux limites cadastrales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal émet un avis favorable avec réserve au projet du nouveau périmètre NATURA 2000 et plus particulièrement celle du site B 26 tant que les réserves suscitées n'auront pas été levées.

7) Travaux voirie 2020

Le Conseil municipal :

- Décide de ne pas réaliser de travaux de voirie en 2020 en groupement de commande mutualisé avec la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans.
- Demande en conséquence que l'enveloppe supplémentaire pour des travaux voirie soit 20 000 euros, retenue sur les attributions de compensation par la Communauté de communes Ardèche des sources et Volcans en 2020, soit reversée à la Commune.

8) Validation du projet « columbarium » et demande de subvention DSIL et Région

Vu les demandes formulées par la population, il convient de créer un nouveau columbarium dans le cimetière de l'Eglise.

Ce projet est estimé à 14 340 euros H.T. pour l'achat du columbarium auquel il convient de rajouter la préparation et l'aménagement du site estimé à 1 500 € H.T.

Le Conseil municipal a :

- approuvé la proposition d'installation d'un columbarium dont le coût s'élève à 15 840 € H.T.
- Sollicité une subvention de 40 % dans le cadre de la DSIL et une subvention de 40 % auprès de la Région.

9) Aménagement du parking Sportissage

Le Conseil municipal a décidé d'aménager le parking à l'entrée du village coté route de Pont de Labeaume afin d'améliorer le stationnement, de renforcer l'aspect paysager et de développer les mobilités douces.

Le coût estimatif du projet s'élève à 165 000€ H.T.

Ce projet est éligible à la DSIL et à une aide forfaitaire du Département dans le cadre « Village de caractère ».

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention du département : 20 000 € ;
- Subvention DSIL (40 %) : 66 000 € ;
- Autofinancement : 79 000 €.

Le Conseil municipal a :

- Approuvé le projet d'aménagement pour un coût de 165 000 € H.T.
- Sollicité une subvention de 40 % dans le cadre de la DSIL.

10) Demande de subvention à la Région pour l'installation d'un pumptrack et d'un mur d'escalade

Le Conseil municipal a pour projet de se doter de nouveaux équipements pour promouvoir l'activité physique et sportive : un pumptrack et un mur d'escalade.

Ce projet peut être éligible à une subvention de la Région.

Le Conseil Municipal approuve le projet, sollicite une subvention de 40 % à la Région.

11) Demande de subvention pour le remplacement des radiateurs électriques dans les bâtiments de la Mairie (mairie + 4 logements), Castrevieille et Presbytère.

Le Conseil municipal envisage de procéder au remplacement des radiateurs, qui datent des années 90 et qui sont très énergivores dans les bâtiments de la Mairie, de Castrevieille et du Presbytère.

Le coût du projet est estimé à 29 500 € H.T.
Ce projet peut être éligible à une subvention DSIL.

Le Conseil municipal a approuvé le projet et sollicité une subvention de 40 % dans le cadre de la DSIL.

12) Demande de subvention pour l'acquisition du matériel et du mobilier pour le centre d'accueil de la Bastide.

Afin de mettre en location le Centre de la bastide, il convient de procéder à l'acquisition du matériel pour la cuisine et du mobilier intérieur et extérieur.

Le coût prévisionnel des acquisitions s'élève à : 85 047 € H.T. soit 33 487 € pour le matériel de la cuisine, 43 560 € pour le mobilier intérieur et 8 000 € pour le mobilier extérieur.

Ce projet est éligible à la DSIL.

Le Conseil Municipal a :

- Approuvé la proposition d'acquisition du matériel et du mobilier pour le Centre de la bastide qui s'élève à 85 047 € H.T.
- Sollicité une subvention de 40 % dans le cadre de la DSIL

Toutes les délibérations ont été votées l'unanimité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Jaujac

11 Place du Champ de Mars - 07380 JAUJAC
04 75 93 22 28
Secrétariat ouvert au public :
Lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h à 12h
www.jaujac.fr - mairie@jaujac.fr
Facebook : Jaujac Village d'Ardèche

Bibliothèque

1 Place de l'église - 07380 JAUJAC
04 75 93 29 98
Horaires juillet et août :
Mardi - mercredi - vendredi - samedi de 9h30 à 11h
Horaires autres mois de l'année :
Mardi - vendredi - de 9h30 à 11h30
Jeudi de 15h à 17h30
Samedi de 10h à 11h30

Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

Château de Blou - 07380 THUEYTS
04 75 89 01 48

Office du tourisme

Meyras - Neyrac les Bains : 04 75 36 46 26
Jaujac : 04 75 35 49 61

ADMR Meyras

04 75 37 79 24

Urgences

SAMU : 15
Gendarmerie : 17 / Brigade de Thueyts : 04 75 36 40 80
Police : 04 75 89 22 22
Pompiers : 18
Hôpital d'Aubenas : 04 75 35 60 60
Etat des routes d'Ardèche : 04 75 65 52 52

Services médicaux

Pharmacie : 04 75 93 20 20
Médecins généralistes :
- Dr DELENNE : 04 75 93 21 90
- Dr GARRY et Dr NITTING : 04 28 40 01 50
Cabinet infirmier : 06 21 34 68 58
Pédicure podologue, Gonthier-Wauquier Virginie : 06 07 40 97 85
Orthophoniste, Leynaud Aurélie : 06 22 72 19 22
Ostéopathe, Stagnetto Amandine : 06 16 58 70 14
Psychothérapeute, Rivier Sylvie : 06 14 65 80 02
Acupunctrice traditionnelle chinoise, Languebien Anaïs : 06 99 29 35 74
Sage femme, Joachin Lilas : 06 78 51 76 30
Cabinet kinésithérapie et ostéopathie des 4 Vallées : 04 75 88 47 44
EHPAD : 04 75 89 82 60

Naissances

- Gaston LEROY de Damien LEROY et Charline BOYER, le 24 mai 2020
- Leïla BILLOT de Geoffroy BILLOT et Marion MOINEAU, le 17 juin 2020
- Adèle CHARLEUX de Adrien CHARLEUX et Olivia DURAND, le 15 juin 2020
- Alban MAILLET de Nicolas MAILLET et Delphine CROZE, le 28 juin 2020
- Rose BERTRAND CELLIER de Frédéric BERTRAND et Marie-Flore CELLIER, le 2 août 2020
- Ascencio CORTES de Juan CORTES et de Aurélie HEURTAU, le 24 août 2020
- Julie TERRISSE de Alex TERRISSE et de Amélie BLANCHER, le 11 septembre 2020

Décès

- DURAND Henriette veuve LAURENT, le 9 janvier 2020
- SPATOLA Claude, le 14 janvier 2020
- GUIGUE André, le 23 janvier 2020
- FARGIER Paul, le 30 janvier 2020
- TORRELLI Maurice, le 18 février 2020
- BLACHIER Juliette, épouse SABYS le 18 février 2020
- MENTZER Emma, veuve RIERA le 6 mars 2020
- DE VISA Marie-Thérèse, le 12 mars 2020
- OLLIER Raymond, le 15 mars 2020
- BREYSSE Hilarion, le 15 avril 2020
- DEYDIER Henriette épouse VAUCLARE, le 5 avril 2020
- LEYNAUD Paulette veuve MOULIN, le 18 avril 2020
- PINEDE René, le 5 mai 2020
- VALLET Louise épouse ROLLAND, le 10 juin 2020
- DELUBAC Ginette veuve TESTUD, le 6 juillet 2020
- LAUNAY Anne épouse RATTON, le 16 juillet 2020
- KERURIEN Jean-Paul, le 22 juin 2020
- COURT Georgette, le 12 août 2020
- DIDIER Rémy, le 17 août 2020
- RIBEIRO Emilia veuve DOS SANTOS FERREIRA, le 17 août 2020
- LEYNAUD Yvonne veuve SUCHON, le 31 août 2020
- LIEGEOIS Robert, le 5 septembre 2020
- BOSSARD Camille, le 21 septembre 2020
- PLANTEVIN Joseph, le 16 septembre 2020
- TERRASSE Urbain, le 22 septembre 2020

ÉVÈNEMENTS



Invitation à la population

Cérémonie des vœux de la Municipalité de Jaujac*
&
Inauguration du centre d'hébergement de La Bastide*

Le 16 janvier 2021

9h à 10h30 : Visite guidée de La Bastide par groupes (sur réservation au 04 75 93 22 28)

10h30 : Inauguration officielle de La Bastide

11h30 : Cérémonie des vœux du Conseil Municipal

12h00 : Pot de l'amitié

**Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire et des restrictions préfectorales*

mairie de
Jaujac
village d'Ardèche



L'Echo du Volcan

Novembre 2020

Rédaction, maquette et mise en page ont été intégralement réalisées
par les élus et les services municipaux

Mairie de Jaujac
11 Place du Champ de Mars
04 75 93 22 28
mairie@jaujac.fr